

PER
III (57) 00

120

21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

GUYANE FRANÇAISE.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. René VEBER

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE DE LA
Session ordinaire du Conseil général

29 NOVEMBRE 1937



CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

1937

BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE
20039618

MANIOC.org
Bibliothèque Alexandre Franconie
Conseil général de la Guyane

249

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

GUYANE FRANÇAISE.



DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. René VEBER

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE DE LA
Session ordinaire du Conseil général

29 NOVEMBRE 1937



CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

1937

Pbr 121
BIBLIOTHÈQUE
ALEXANDRE FRANCONIE
CAYENNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GUYANE FRANÇAISE.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. René VEBER

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE-

A L'OUVERTURE DE LA

Session ordinaire du Conseil général

29 NOVEMBRE 1937

MESSIEURS LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX,

Depuis votre réunion du mois d'août, les élections pour le renouvellement triennal du Conseil général ont eu lieu.

Deux membres de l'Assemblée ont reçu confirmation de leur mandat. Les troisième et cinquième circonscriptions se sont données de nouveaux conseillers.

A tous, j'adresse mes félicitations. Tandis qu'aux premiers je dis combien leurs collègues et moi, nous nous réjouissons de recevoir encore leur concours, je souhaite la bienvenue à Messieurs les conseillers généraux Robo et Thamar.

Je tiens à les remercier à nouveau des assurances qu'ils m'ont déjà données, d'apporter au Conseil général ce souci de bien public et l'esprit de collaboration plein de tact et de pondération qui sont de règle en cette Assemblée comme le veut d'ailleurs l'intérêt de la Guyane.

Messieurs les Conseillers généraux,

En ma dernière allocution, j'ai manifesté les sentiments que les Guyanais et le Gouvernement local ont éprouvés à l'appel du Député de la colonie dans les Conseils du Gouvernement.

Je me borne à le rappeler pour ajouter à l'adresse du Gouvernement de la République, de MM. le Ministre des Colonies et le Secrétaire d'Etat l'expression de notre vive reconnaissance pour les témoignages d'intérêt et de particulière sollicitude que la Guyane reçoit d'eux.

La Mission d'Inspection qui est parmi nous en est une marque évidente, car je suis convaincu que les travaux de M. l'Inspecteur Bourgeois-Gavardin contribueront à préciser les facultés et les besoins de la Guyane, puis à définir et à obtenir les moyens propres à les satisfaire.

* * *

Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, je tiens à apporter la très sincère expression de ma reconnaissance à la Commission permanente de votre Conseil.

La confiante collaboration que son Président et ses membres m'ont apportée, les avis éclairés qu'ils ont donnés à mon Gouvernement leur confèrent une part capitale dans le mérite des progrès qui ont pu être réalisés.

* * *

Cette session de votre Assemblée est consacrée à l'étude du budget et des amendements qu'il convient d'introduire dans notre domaine financier.

La parfaite intelligence des projets déposés réclame un exposé des faits majeurs qui se sont déroulés depuis l'an passé.

Cependant, il serait insuffisant, pour tirer des termes de comparaison valables et par suite des conclusions exactes, de limiter à cette période troublée — du point de vue économique, monétaire et financier — l'exposé à vous faire.

Les circonstances requièrent votre attention la plus vigilante et tout votre dévouement aux intérêts généraux de la colonie. Leur application réclame que vous soyez amplement informés, comme il importe qu'on le soit également, hors de cette enceinte, et même au-delà de nos rivages pour juger sainement du présent et de l'avenir de la Guyane.

L'ACTION SOCIALE

Le Travail. — Intervertissant l'ordonnance des discours de tradition, j'aborde en premier lieu les questions sociales et du travail.

Il me plaît de marquer ainsi la place — la première — que j'octroie à ces problèmes, semblable à celle que leur assignent le Parlement et le Gouvernement de la République.

Depuis 1936 passe sur tout l'Empire français le souffle ardent d'un altruisme, générateur de l'amélioration de la condition humaine.

Certains s'en montrèrent surpris.

D'autres, plus clairvoyants, le prévoaient et s'y préparaient.

L'an dernier, j'ai félicité le pays d'avoir ignoré les excès que cette évolution a pu susciter ailleurs. Je suis heureux de voir que l'œuvre qui s'est accomplie ici, le fut dans le calme et dans l'entente. Elle n'en sera que plus féconde en bien-être et en justice. Elle créera la confiance indispensable au développement des réformes engagées.

Je remercie tous ceux qui, par bon esprit, souci de concorde et de collaboration ont une part dans ces résultats.

Législation sociale. — Ainsi que vous le savez, les congés annuels payés ont été établis dans toutes les professions. Les principes en ont été définis en trois arrêtés, où est faite une large part aux ententes entre employeurs et salariés.

La valeur de ces actes s'est trouvée éprouvée par l'accord tout de suite acquis dans toutes les professions, notamment entre les personnels naviguant et les armateurs pour lesquels l'ajustement de tous les intérêts pouvait être préjugé délicat.

Sept arrêtés ont fixé les conditions d'application locale de la loi sur la semaine de 40 heures.

Là encore, pas de difficultés puisque l'entente a permis d'abaisser les légers obstacles que les pratiques professionnelles semblaient devoir dresser.

L'an dernier, je vous annonçai que 1937 ne finirait pas sans qu'aboutisse la question de la protection ouvrière contre les accidents du travail.

C'est dans le silence qui accompagne toujours les actions qui veulent être persévérantes, que l'étude s'en est poursuivie.

En mai, les projets de trois décrets et de treize arrêtés ont été soumis au Département, qui apportent aux patrons et aux ouvriers un statut de sauvegarde solidaire.

Je suis heureux d'annoncer que ces trois décrets viennent d'être signés.

La question était en suspens depuis 1921.

Calqué sur la procédure que j'avais instituée à l'occasion d'un cas d'espèce, un décret est intervenu, qui rend obligatoire, la conciliation et l'arbitrage préalables à tout conflit collectif du travail.

C'est le remède préventif, destiné à épargner à la vie et l'économie locales, les misères que valent pour tous les heurts sociaux.

Le répertoire des Syndicats et l'enregistrement des déclarations de ces associations a été établi et mis à jour.

Enfin, il a été procédé à la revision du Livre I du code du Travail, en vue de son application en Guyane. En faire mention est simple, la tâche, par contre, était considérable.

Tel est Messieurs, sur ces seuls éléments essentiels, l'apport de 1937 à l'œuvre d'organisation du travail.

Les promesses de fin 1936 sont tenues.

Inspection du travail. — Dans l'amélioration de la condition du travailleur et de ses relations avec le patronat, il n'y a pas de fin. Si des étapes se marquent, c'est pour parfaire dans l'application, l'ébauche d'hier; mais sitôt la mise en mouvement achevée, il faut poursuivre.

Tout ce corps de législation sociale risquerait de demeurer sans effet, si nous ne voulions l'animer.

Dans l'expérience de cette année, des services locaux ont dû, vous le savez, improviser les organismes propres à veiller à l'application des réformes introduites, concilier les points de vue, harmoniser les intérêts.

Pour ces actions d'apaisement, j'ai fait appel à la bonne volonté de personnalités dont l'équité et l'humanité reconnues garantissaient la valeur des solutions attendues. Mais c'était : l'improvisation.

La vie du travail, de nos temps, ne se satisfait plus de ces recours inopinés à des procédures improvisées. Il faut prévenir

les incompréhensions en expliquant la loi et en veillant à son application.

Cette loi, ne peut être pesante et sembler injuste, que si elle est ignorée ou méconnue. Or, elle a un sens particulier. Elle contient un esprit qui ne ressort pas toujours de sa lettre. Elle répond à des exigences de la vie professionnelle sur lesquelles le profane en général est peu instruit. Le cœur lui serait-il très grand, celui qui n'est pas accoutumé à ces problèmes ne peut guère en prévenir les difficultés; dès lors il se heurte à elles étant souvent dans l'impossibilité de les résoudre. Nous ne *voulons* pas que nos textes légaux demeurent sans cette fécondation, qui leur donne leur plein effet et les hausse à leur rôle d'assurance, de justice et de concorde sociales.

C'est pourquoi, après avoir constitué la Commission permanente du travail, j'ai décidé d'introduire ici le rouage de l'inspection du travail.

Il ne s'agit point d'une façade, de quelque apparence de réforme qu'un fonctionnaire d'administration générale accomplira conjointement et en sus de son labeur normal. Il faut que cette inspection du travail soit exercée par un « inspecteur du travail » issu du cadre métropolitain de ces spécialistes, ouvert aux conditions de l'économie locale.

L'apport qui a été fait en 1936 et 1937 de meilleures règles de vie du travailleur et de ses relations avec son employeur n'est pas pour moi un décor.

La modération que j'ai demandée aux uns et aux autres — et qu'ils m'ont apportée dans un large sentiment de confiance dont je les remercie — n'impliquait ni crainte, ni réserve. Elle voulait la stricte mesure que réclame tout édifice pour qu'il dure.

Nos textes sociaux doivent être éclairés. Ils ne doivent être suspectés par personne, ni utilisés à des fins de désorganisation de l'activité du pays.

Leur vraie signification, leur juste compréhension, leur exacte application seront dégagées et faites par l'inspecteur dans l'atelier, dans l'usine, au contact de l'ouvrier et du patron.

Cet « ajustage » des intérêts, fera l'œuvre parfaite comme le patient labeur de l'artisan parachève, détail après détail, sa maîtresse-pièce dont la machine ne peut atteindre la perfection.

Inspection rationnelle, active et permanente, visite aussi fréquente que possible des établissements gros et petits, entretien en harmonie des employeurs et employés, application des contrats de travail, du contrat d'apprentissage, des conventions collectives du travail, placement des travailleurs, institutions contre le chômage, surveillance du louage de service, du placement, de la retenue et de la saisie des salaires, contrôle des professions dangereuses, du travail de nuit, des femmes et des enfants, hygiène et sécurité des travailleurs, règlement des accidents du travail et réparation des dommages aux facultés de labeur, et enfin, coopération directe aux organismes paritaires de décision ou de consultation traitant du travail.

Tel est, Messieurs, le champ de compétence de cet organisme que je tiens pour essentiel.

Sa création répond à mes sentiments profonds de sollicitude envers tous ceux, patrons et ouvriers, qui travaillent.

Il contribuera à leur apporter la sécurité dans le labeur, l'espoir dans l'avenir, et, à la colonie, la sûreté des lendemains par l'ardeur de ses enfants au travail.

Chômage. — Vous vous souvenez qu'un des buts que je m'étais assignés était de le réduire.

Nos travaux sur fonds d'emprunt, ceux que la contribution sur le fonds spécial a permis d'entreprendre — en dépit de sa réduction d'un million —, ceux qui ont été engagés sur les fonds du Service local, ont donné aux ouvriers l'occasion de recevoir des salaires.

Il est avéré que pour le présent, nous n'avons plus de chômeurs, puisque les entreprises du bâtiment, celle de la coupe des bois et de leur transport, les exploitations sucrière et rhu-mière, celles de la culture des bananiers, offrent des emplois et par suite des moyens de vie.

Le but est atteint!

Nos entreprises de travaux, fort heureusement, débordent l'année calendaire, et vont, demain comme hier, permettre à maint foyer de vivre par un labeur digne et honnête.

Il y a peu de temps, un employeur affirmait qu'à une offre de travail, il avait eu la joie de ne voir répondre que 4 créoles et plusieurs dizaines de libérés. Naguère, certaines communes ne m'ont-elles pas exprimé leur désir de suppléer à l'absence

de travailleurs disponibles parmi leurs habitants, par l'utilisation de quelques assignés.

Hier enfin, des industriels n'ont-ils pas demandé de remplacer par une corvée pénale, la main d'œuvre libre faisant défaut.

Je me borne à énoncer ces témoignages pour vous communiquer l'assurance que dans l'ordre industriel, agricole et commercial, les offres de travail s'accroissent qui éloignent des foyers le spectre du sans-travail et du sans-pain.

Mouvement de la population.— Le dernier recensement a donné pour l'ensemble de la Guyane un chiffre de 30,876 habitants.

Pour officiel que soit ce chiffre vous me permettrez de dire, qu'il doit être affecté d'un coefficient réductif assez élevé. Discerner les motifs de l'erreur n'est pas de cet instant. Votre perspicacité y atteindra sûrement. Je me borne à déclarer : *Erare humanum est!*

Ce chiffre est déjà très faible. Or au cours de ces temps derniers, l'« appel de l'or » a provoqué des mouvements de population. Je tiens à vous dire qu'ils n'ont pas eu l'ampleur que la renommée leur attribua. Certains « enfants prodiges » sont revenus au pays. Peu se sont enrichis; d'autres n'ont subi plus de dommages qu'une subsistance mal assurée durant l'absence; mais le plus grand nombre a été déçu par les privations, la fatigue du labeur, les atteintes de la maladie, et — je dois l'ajouter à regret — par de fâcheux traitements rencontrés.

Accueillons à bras ouverts ceux à qui la fortune a été contraire. Aidons-les à reprendre place parmi nous, à travailler notre sol qui, moins capricieux envers ses enfants qu'une terre étrangère n'en éprouvera pas autant la santé tout en donnant à leur labeur une rémunération qui les feront vivre.

Qu'ils trouvent dans la joie de la terre natale retrouvée, dans la satisfaction de concourir au labeur de la petite Patrie, la compensation des épreuves subies ailleurs, et un motif d'attachement au sol qui est leur et ne demande qu'à les nourrir.

Qu'ils ne l'abandonnent plus!

Ce mouvement non seulement est arrêté, mais des retours se sont produits. L'enquête faite à ce sujet a dégagé les chiffres suivants :

En 1936, l'excès des départs sur les arrivées et les retours fut de.....	561
En 1937, — au 30 septembre — les départs ne sont plus en excédent ce sont les arrivées et les rentrées.....	94
Le nombre des absents nous est donc connu.	

Il est d'environ..... 467

Je sais qu'il en est beaucoup qui ont déjà rejoint la rive française du moyen Oyapock ou s'apprêtent à le faire.

A ce propos, que ceux qui ont à cœur le développement de ce pays se mettent en garde contre les crises de pessimisme qui le secouent parfois. Au moment où la « ruée vers le Brésil » se produit, de tous côtés, venaient des bruits d'« exode en masse ». Souvenez-vous de l'émotion à la suite de ce flux de nouvelles déferlant jusqu'à nous. Le Maroni se vidait. La Mana se dépeuplait. Le Sinnamary était abandonné. La Comté et l'Approuague étaient désertées.

Je ne dissimule pas les départs puisque j'en ai donné les chiffres. Mais je devais vous permettre de mesurer avec exactitude l'importance de la saignée d'activité que nous avons subie, pour que vous ne vous laissiez pas abattre, et surtout, afin que les esprits mal avertis ne puissent croire que s'est produite une véritable fuite de population rendant déserte notre chère colonie.

La main-d'œuvre est rare certes, mais ne contribuons pas à exagérer notre mal. Ce mal, auquel il nous faut porter remède par l'immigration.

Immigration. — Vous pensez bien que je ne suis pas demeuré parmi vous sans fixer mon esprit sur cette question.

Son intérêt éclate aux yeux, même de celui qui ne voudrait pas voir.

Il semble que cette terre était prédestinée à toutes les formes d'immigration, quels qu'en soient les mobiles.

Mais aussi, un destin funeste les a toutes vouées à un complet échec.

A ceux qui pensent trouver la solution des actuels problèmes humains à la seule invocation des précédents de l'histoire, je laisse le soin de l'exégèse. Ce n'est pas la matière qui manquera.

Sans mépriser l'intérêt des expériences passées, je tiens pour acquis que la notion que nous avons du devoir de l'homme envers l'homme, du rôle des pouvoirs publics à l'égard de celui qui accepte de changer de sol pour vivre et travailler, s'est trop modifiée au cours des dernières années pour que d'utiles leçons soient puisées dans les feuillets jaunis des archives ou des recueils de textes.

Il ne s'agit plus de créer des « ateliers de discipline » ou des « ateliers de travail », de libérer des esclaves par dédommagement de leurs maîtres, mais en abandonnant le serviteur face à face avec la misère.

Il ne s'agit pas de croire la conscience satisfaite pour avoir donné vingt francs à quiconque aura engagé un homme, sans autre garantie que le toit de paille, le bati de lit et la moustiquaire.

Le problème est plus vaste et plus complexe.

Il faut l'aborder sans faux-fuyant, en écartant résolument l'arrière-pensée d'obtenir un premier contingent pour le besoin d'aujourd'hui sans se soucier des répercussions de la déception que sentiraient les immigrés.

C'est donc dans le domaine plus proche des tentatives de cet ordre que j'ai cherché des exemples.

Les temps présents en sont malheureusement riches : le chômage, les doctrines raciales, l'accroissement systématique de certaines races à des fins d'expansion en des pays qui cessent d'ailleurs de les vouloir absorber, ont déterminé maints groupes humains à rechercher leur transfert.

Le problème de l'immigration est double d'aspect, selon le but qu'on se propose.

L'un, en effet, vise à l'établissement d'individus en vue de leur fixation sans limite de temps, qui se créent une vie plus ou moins indépendante, notamment dans l'agriculture.

Cette migration suppose le choix et la préparation des terres, leur distribution, le transport et l'installation des personnes en famille, leur équipement liminaire, leur subsistance pendant la période préalable à la première récolte, la concession des soins médicaux, etc.

Enumérer ces quelques éléments du problème, c'est montrer sa complexité, mettre en lumière l'armature financière qu'il réclame, la préparation qu'il exige.

L'autre mode d'Immigration se borne à l'apport de travailleurs dont la fixation, improbable, n'est pas le but, mais qui par renouvellements périodiques prêteront leurs services aux entreprises existantes.

Migration à fin de colonisation; migration à fin de louages de services, telles sont les deux modalités.

Elles ne s'excluent pas.

Nous avons besoin de l'une et de l'autre.

Mais la première est plus difficile à préparer dans les textes, dans les faits, et plus lente dans la réalisation que la deuxième.

Celle-ci, au contraire, est plus aisée à déterminer, à préparation plus brève et destinée à susciter plus d'intérêt immédiat de la part de ceux que tenaille la crainte d'une pénurie d'ouvriers agricoles.

Enfin, il n'est pas exclu que des migrants à louage de service se transforment en migrants à fin de colonat si les conditions de vie, de labour, d'installation qui leur sont faites les induisent à se faire rejoindre par leur famille.

Tous ces problèmes ont des précédents récents: le Brésil nous en donne pour le premier ordre; l'Indochine, pour le second, avec la possibilité de l'évolution vers le mode mixte.

Des Nord-Africains sont migrants, mais il faut reconnaître qu'à ce jour, ce n'est guère qu'en pays tropical et non équatorial qu'ils ont consenti à s'expatrier.

Ce qui importe tout d'abord, c'est de découvrir, les régions où existent les masses susceptibles d'émigrer.

J'ai ouvert une véritable prospection de tous les milieux qui peuvent alimenter un mouvement ayant pour objet le louage de services.

Du Brésil, la réponse a été négative.

Des Indes Néerlandaises, sur lesquelles l'exemple de nos voisins du Nord avait fait fonder quelque espoir, aucun succès n'est à attendre. Une prohibition vient d'être édictée en mai 1936.

L'Inde anglaise s'est depuis longtemps fermée à tout départ pour une terre qui ne soit pas de l'Empire britannique.

Du Surinam, les javanais ne sont guère prêts à partir puisque les Indes Orientales ont retiré, par un acte officiel, l'espoir de nouveaux envois.

Je dois indiquer que le Gouvernement général de Madagascar qui avait présenté au Gouvernement Néerlandais des Indes Orientales, une demande d'autorisation touchant 1,500 malais, s'est vu opposer une fin de non-recevoir en dépit des affinités raciales existant entre certains malgaches et les malayo-polynésiens.

Demeureraient à ma connaissance, deux régions où nos besoins pourraient peut-être trouver satisfaction: l'Indochine, et plus précisément le Tonkin, et certaines parties de l'Afrique du Nord.

J'ai correspondu avec les autorités de ces deux pays. Les premières réponses ne sont pas décourageantes, mais le problème a besoin d'être précisé.

Il convient aussi que, face aux conditions en usage, nous imaginions les solutions nous permettant d'y satisfaire, car il serait vain d'escompter que de l'Indochine par exemple, nous tirerons de la main-d'œuvre à des avantages moindres que ceux que la Nouvelle-Calédonie, moins lointaine et plus clémente dut accepter.

L'éloignement de la Guyane, son excentricité par rapport au monde oriental, sa réputation d'insalubrité — il faut le dire aussi, de terre de répression — ne sont pas pour diminuer les prestations qui pourront être demandées en faveur des engagés.

Des recrutements ont déjà fixé les règles.

Nous serions mal venus à vouloir les plier à nos exigences.

Quant à l'Afrique du Nord, sans qu'il entre dans notre esprit la moindre intention de spéculer sur la misère qui sévit en certaines de ses régions, il n'est peut-être pas impossible que des éléments berbères, célibataires, poussés par la tradition, et de surcroît, par leurs difficultés à l'heure présente acceptent d'étendre jusqu'ici leur mouvement de migration temporaire, qui généralement dure plusieurs années.

Ces habitués de région intertropicale sèche, ne craindront-ils pas de s'aventurer dans un habitat si différent du leur.

Ceux qui, dans leur pays, les connaissent bien, déclarent que c'est possible.

Il faut donc pousser l'étude de la question avec la volonté de consentir les sacrifices destinés à assurer le succès.

Ces deux questions ne sont pas demeurées dans la théorie.

J'ai consulté sur l'une et l'autre, la Chambre d'Agriculture conjointement avec le Syndicat Bananier. Leur réponse vient de parvenir. Le travail sera suivi.

Quant à l'immigration que j'appellerai de colonisation, ce n'est que pour mémoire que je citerai « l'assyro-chaldéenne » dont on avait parlé.

Des organes internationaux ont réglé la question raciale qui l'avait suscitée. D'ailleurs elle se serait heurtée à des caractères capitaux de ces populations.

Je vois mal ces paysans de hautes vallées et de basses montagnes, froides et souvent enneigées, subir le climat de Guyane.

On parla durant un temps de l'« israélite ».

La Guyane bénéficierait-elle de l'élan mystique et du sentiment national mouvant un peuple, qui renova la terre de son prophète et voulut en faire plus qu'un foyer, la terre de sa Nation.

Par ailleurs, les migrations juives se sont-elles portées sur des terres chaudes aux horizons barrés de forêts ? Il n'en est guère d'exemples.

Par contre, auprès de nous, il est peut-être possible de trouver chez des compatriotes les éléments de cette « migration de colonat » qui mettrait notre sol en valeur.

Harmonie nationale, estime réciproque, traditions d'échanges familiaux et intellectuels, similitude de climat, de terre, d'entreprises, affinités de race, de coutumes et le souvenir de l'accueil qui fut fait à la suite de douloureuses épreuves, sont autant d'éléments qui donnent à croire à la possibilité d'une immigration antillaise à forme de colonat.

La colonie « donneuse » y trouvera un meilleur équilibre de sa population, une faculté de prévenir : le paupérisme, la concurrence du travail, l'avitissement des salaires, la promiscuité et la misère des entassements physiques.

Mais encore faut-il que le « mal du pays » ne vainque pas la volonté, et surtout, qu'un excès d'amour-propre fasse préférer à l'aisance offerte à « l'immigrant », la vie précaire du campagnard des Iles surpeuplées, mais chères.

Des contacts préliminaires à l'étude de ces questions sont pris à distance, mais les bases de l'action concertée à mener de part

et d'autre ne pourront être définies que par des entretiens directs.

L'expérience est délicate à tenter.

Elle doit porter sur un premier effectif réduit, être suivie avec soin afin de résoudre les difficultés qu'une étude préalable des plus poussées ne peut cependant pas éliminer complètement.

Dans le cas de l'immigration antillaise, je verrais se constituer un organisme intercolonial où ces questions seraient examinées, préparées, mises au point. Un correspondant permanent de cet organisme — placé ici et là à côté du Gouverneur — assurerait la continuité des travaux dans l'intervalle des réunions du comité.

Dans cette hypothèse, les frais doivent être communs, non dans un souci d'alléger la charge de l'un au détriment de l'autre, mais en raison des avantages complémentaires que chacun peut retirer.

Ces dépenses devraient s'appliquer à la vie de l'organisme commun, aux frais d'équipement, de voyage, de premier établissement, d'habitation des émigrants.

Le reste, et il est important, incomberait en propre à la colonie « réceptrice » : don des terres, prestation d'outillage, de matériel de culture, indemnités de subsistance en attendant la première récolte.

Cette assistance faite en nature de préférence à la forme pécuniaire proprement dite, se compléterait par la fourniture de graines et plants, suspension ou dégrèvement d'impôts, dispense et prises en charge par les pouvoirs publics de certaines dépenses d'intérêt collectif (choix de terres, des « Ilots » de colonisation, définition du statut terrien, cession gratuite devenant définitive, sous condition de mise en valeur après cinq ans d'occupation).

L'activité des colons serait dirigée vers les productions nécessaires à leur alimentation et à celle de leur famille.

Elle s'étendrait ensuite aux cultures alimentaires destinées au commerce sur place, afin d'apporter aux autres fractions de la population une faculté de subsistance qui développerait leur pouvoir de production.

Ce n'est qu'en suite, lorsque ce groupe d'individus se sera créé une vie plus ou moins indépendante en s'enracinant au sol de ce pays, que son activité pourra être orientée vers des cultures d'exportation nettement mises au point, sûrement ré-

munératrices, afin qu'à leurs débuts, ces « colons » ne subissent pas les aléas des luttes commerciales.

Leur ruine ou simplement leur déception engendrerait l'abattement des forces morales et physiques, provoquerait ce « colonat de misère » prêt à affluer vers les centres urbains pour y vivre péniblement dans la rancœur et le dénuement.

La répartition des obligations, esquissée plus haut, implique une large assistance pécuniaire.

C'est une question capitale.

Ce problème n'est pas insoluble par la coopération des trois personnalités collectives appelées à bénéficier de l'œuvre : les colonies « donneuse » et « réceptrice » et la Métropole.

Pour les premières, une inscription au chapitre d'assistance ou à un nouvel emprunt ne serait-elle pas justifiée par l'amélioration de la condition humaine qui doit en sortir.

Pour la Métropole, la « contribution spéciale » pour sauver des hommes de la misère, rénover une partie de l'Empire et assurer l'équilibre démographique d'une autre, ne légitime-t-elle pas le sacrifice d'avances d'utilité au moins aussi grande que celle qui est consentie pour lutter contre la maladie du sommeil.

Ces vues, je me dispose à les développer devant mes collègues autillais à une rencontre prochaine. La générosité de leur cœur, l'amour des populations qui les entourent me donnent l'espoir que les obstacles matériels et financiers céderont aisément devant notre commun désir de faire œuvre humaine, à la « Française ».

L'autre mode de migration est de réalisation plus immédiate. Les affinités raciales, de milieu, les traditions qui joueraient pour le premier, s'effacent dans ce cas. Les pays où le recrutement serait possible sont différents.

Aussi est-ce dans une réelle solidité des prestations promises, par leur attribution immédiate et ponctuelle que doit être recherchée une adhésion.

Est-ce à dire que dans ce cas le concours des pouvoirs publics ne s'exercera pas? La négative ne se conçoit pas; mais cette aide ne peut être aussi vaste, aussi complète pour cette action de salariat privé que pour l'autre : d'assistance par le travail migrant. Cette aide ne doit être attendue que sous forme de prestation en nature allant à l'engagé et non à l'engagiste, dont le rôle au regard de ses obligations doit rester direct.

Demeurant résolument hors du débat des doctrines ou des spéculations historiques, j'ai voulu faire accomplir un pas décisif à cette question essentielle, nous placer à pied d'œuvre pour une prompté réalisation.

L'ECONOMIE

Mouvement commercial

Notre mouvement commercial au cours des trois dernières années a été le suivant :

DÉSIGNATION des années	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAL général
1934	47.670 tonnes	898 tonnes	48.568 tonnes
1935	17.165 tonnes	696 tonnes	17.861 tonnes
1936	20.133 tonnes	1.401 tonnes	21.534 tonnes

Nos exportations

En quantité, passent :

de 898 tonnes en 1934
à 696 tonnes en 1935
et à 1,401 tonnes en 1936.

Durant les 9 premiers mois de 1937,
Elles atteignent 2,645 tonnes.

En valeur, elles sont de :

22,231 milliers de francs en 1934
25,627 milliers de francs en 1935
25,637 milliers de francs en 1936

et de 26,448 milliers de francs pour les 9 premiers mois de 1937.

La comparaison pour les 9 premiers mois des quatre dernières années est la suivante :

	Poids (tonnes.)	VALEURS (milliers de francs.)
1934	89	17,047
1935	451	19,835
1936	198	16,607
1937	2,645	26,448

La progression est donc considérable puisque les chiffres pour les neuf premiers mois de 1937 sont en excédent sur les quantités et valeurs correspondant aux douze mois de l'année 1936.

Ces excédents ont porté sur les produits suivants :

(Valeur en milliers de francs.)

DÉSIGNATION des PRODUITS.	UNITÉ.	1933		1934		1935		1936		1937	
		QUANTITÉ	VALEURS								
Rhums et tafias	Litre.	414,140	448	57,462	441	64,828	296	73,065	274	123,242	383
Essence de bois de rose.....	Kilog.	47,038	912	44,984	824	7,366	443	2,011	443	21,266	4,305
Bois.....	Tonne	2701751	413	3501242	493	2221943	78	4021887	492	5211745	238
Or natif.....	Gram.	1,457,144	46,792	1,078,547	45,534	1,124,457	46,374	1,005,875	45,298	1,064,732	23,036
Bananes.....	Kilog	—	—	—	—	—	—	232,496	418	438,919	774
Charbon de bois.....	—	7,576	2	36,150	8	41,417	2	7,810	3	46,313	#

COMPARAISON 1936 ET 9 MOIS 1937

(soit en faveur des neuf premiers mois de 1937
par rapport à l'année entière de 1936)

Essence de bois de rose :

19,224 kg. en plus pour 1,192,460 fr. en plus.

Bois de toutes sortes :

118 tonnes en plus pour 65,800 fr. en plus.

Rhums et tafias :

501 hectolitres en plus pour 109,204 fr. en plus.

Or natif en poudre :

58,857 gr. en plus pour 7,758,535 fr. en plus.

Charbon de bois :

8,503 kg. en plus pour 5,998 fr. en plus.

Bananes :

186,423 kg. en plus pour 355,297 fr. en plus.

Gomme de balata :

673 kg. en plus pour 6,807 fr. en plus.

Ces chiffres traduisent l'activité qui a régné dans la colonie. Certes, la situation n'est pas encore très brillante. Elle s'alourdit de tout un passé et de crises mondiale et nationale, mais l'amélioration n'est pas douteuse. Je tenais à mettre en relief ce redressement pour redonner confiance à l'intérieur et à l'extérieur.

Vous retiendrez certainement, Messieurs les Conseillers généraux, toute la valeur démonstrative de la situation comparée de l'année en cours en fin septembre à celle des années antérieures à même époque.

Trafic maritime général.

Il est un autre témoignage de notre renouveau économique auquel je veux me référer, c'est le développement de notre trafic maritime durant cette même période des trois premiers trimestres.

Il a porté sur :

1,408 centaines de tonneaux de jauge en 1936
et 1,338 — en 1937.

* * *

Nos produits d'exportation sont encore tirés pour la plus grande part de l'exploitation des produits naturels (bois, essence de bois de rose, or, etc.), mais c'est avec satisfaction que je note la place que la banane — produit de culture — prend parmi nos exportations.

* * *

Importations

A l'importation, la physionomie de notre trafic s'est modifiée.

En 1934 de 17,670 tonnes pour 44,279 milliers de francs.

1935 de 17,165 tonnes pour 41,556 milliers de francs.

1936 de 20,133 tonnes pour 45,344 milliers de francs.

et pour les neuf premiers mois de

1937 de 12,657 tonnes pour 36,346 milliers de francs.

La comparaison de ce mouvement pour les 9 premiers mois de ces années 1934, 1935, 1936 et 1937 fait ressortir que la contraction de ces importations est relativement faible en quantité, tandis que la valeur est loin d'avoir subi la progression que les remaniements monétaires eussent dû lui donner.

Ces entrées étaient :

En 1935 de 14,742 tonnes pour 19,248 milliers de francs.

1936 de 15,500 tonnes pour 33,676 milliers de francs.

1937 de 12,657 tonnes pour 36,354 milliers de francs.

La réduction entre les périodes de neuf mois des deux dernières années est de 2,953 tonnes *en moins* pour 2,678 millions de francs *en plus*.

Les chiffres que je viens d'énoncer caractérisent une situation favorable : la marche vers l'ajustement des importations aux exportations par la diminution des premières et l'augmentation des secondes. En un mot, notre balance commerciale bien que déficitaire encore, s'améliore. N'en tirons pas orgueil, mais simplement volonté de persévérer.

* * *

Production

Ces résultats généraux ont besoin d'être suivis de quelques considérations sur nos principaux produits.

Or. — Notre production en 1936 a été : de 1,416 kg. pour 23,734 milliers de francs, et durant les neuf premiers mois de 1937 : de 1,064 kg. pour 23,056 milliers de francs, alors que pour la même période de 1936, elle a été de 1,005 kg. pour 15,298 milliers de francs.

Et encore, cet or « sorti » de la colonie, est moindre que l'or mis en circulation, puisque celui-ci a atteint durant ces trois trimestres 1,070 kilos.

Cependant la seule entreprise aurifère de la colonie qui fonctionne industriellement a vu sa production réduite d'environ 12 kilos pour chacun des mois du premier semestre en raison du ralentissement qu'imposait le remplacement de son matériel mécanique.

Notre production aurait dû atteindre 1,140 kilos.

La marge de progrès est donc sensible. Ce chiffre souligne la faculté de développement que peut retrouver cette production.

Certains penseront que je fais bon marché d'apports qui ont pu venir de l'extérieur ; mais ne correspondent-ils pas sensiblement à la non-production proprement guyanaise consécutive au départ d'un certain nombre de nos mineurs.

C'est à dessein que je me suis abstenu de traiter de cette question en « valeur », les variations de l'unité monétaire en fausseraient les résultats. Cependant réjouissons-nous de posséder un produit de valeur absolue quasi-stable. Il met notre faible économie à l'abri des chocs que les grands mouvements de la monnaie infligent aux cours des autres produits.

L'or peut être, et doit donc, demeurer la base de notre économie.

J'ai entendu parler des grandes « découvertes » du passé. J'ai noté la flamme que leur seule évocation mettait dans les yeux même des plus anciens. « De notre temps, c'était l'âge d'or ».

A les entendre, l'or se trouvait littéralement partout. Là et encore là ! Cependant les chiffres ont leur valeur.

J'ai tenu à revoir ceux de la production depuis 1860.

De 1860 à 1874, elle va de 90 à 832 kg.

De 1874 à 1893, elle oscille entre 1432 et 1987 kg, n'ex-cède que deux fois, en 1879 et 1888, les 2 tonnes.

De 1893 à 1918, c'est la période des « découvertes » dont 1908 marque l'apogée par une exportation de 4,470 kg., puis c'est la dégression jusqu'aux 1,014 kg. de 1922.

Je ne peux résister au désir de vous présenter le résultat des dix dernières années. Il marque en effet, que la situation sur laquelle on se lamente bien volontiers, est loin d'être décourageante pour nous qui héritons la réputation aussi solidement qu'injustement acquise des « décevantes » entreprises guyanaises d'exploitation d'or.

1927.....	1,360 Kg.
1928.....	1,413
1929.....	1,522
1930.....	1,367
1931.....	1,477
1932.....	1,506
1933.....	1,493
1934.....	1,416
1935.....	1,474
1936.....	1,416
1937 (9 mois).....	1,064

Notre production actuelle n'est donc pas si défavorable qu'on le veut bien dire.

Elle n'est ni en diminution constante, ainsi que les « inquiets » prétendent, ni en réaction marqué.

Le léger accroissement que nous enregistrons avec satisfaction ne doit pas empêcher de constater que durant les quinze dernières années il semble que notre extraction se maintienne sur un vaste « palier ».

C'est dire que la surface de notre sol — qu'avec ses faibles moyens l'« isolé », « le bricoleur » peut seule atteindre — rend au maximum des procédés rudimentaires mis en œuvre. La découverte d'une « poche » en surface n'est que l'accident.

L'avenir aurifère de la Guyane ne peut s'entrevoir que par la mise en œuvre d'outillages mécaniques qui à une exception près — font défaut.

Mais cette reprise par l'industrie ne saurait être entamée sans courir de gros risque d'insuccès, si au préalable il n'était procédé à la définition des zones encore exploitables. Il n'est pas téméraire d'affirmer qu'existent des zones intéressantes dont la surface encore non « écrémée » n'imposerait pas au début de l'entreprise un travail de « stérile » ou de

« déjà passé » qui alourdit l'entreprise à ses débuts c'est-à-dire au moment où elle doit être ménagée.

Cette connaissance systématique devrait porter sur des zones étroitement définies, « intouchées » si possible. Elle pourrait demander de 3 à 5 ans d'efforts et de 2 à 4 millions par an. Aux points de découvertes, les recherches seraient plus poussées afin d'évaluer la puissance des gîtes pour n'établir l'usine que là où le présent et surtout un long avenir garantirait le fruit des capitaux investis.

Les chiffres cités plus haut, l'esquisse de l'effort à accomplir dit assez que c'est là œuvre de Gouvernement ou de « consortium », où les éléments des pouvoirs publics auraient une part de charges de direction ; de cette dernière surtout pour assurer la persévérance dans le dessein et la continuité de l'action.

Les découvertes seraient ensuite exploitées par des entreprises de régie co-intéressées ou de régie simple, autonomes, auxquelles pourraient participer des groupements prédominants de l'économie nationale.

Cette politique conduirait à dissiper l'imprécision qui subsiste sur la richesse aurifère du pays.

Ce serait la confirmation des espoirs que la légende entretient depuis des siècles ou bien ce serait la dissipation des illusions.

L'âme guyanaise est trop bien trempée pour redouter cette vérité. Elle aurait tôt fait de ne plus s'abandonner au mirage, s'il n'y a eu qu'un mirage.

Bananes.— Notre situation est présente à tous les esprits. Nous avons actuellement :

321 hectares	plantés.
205 —	en production.
100 —	en plantation
300 —	de terrains déboisés.

Nos exportations ont été :

En 1936 : 300 tonnes pour 549 mille francs,
pour les 9 premiers mois
de 1937 : 438 tonnes pour 774 mille francs.

La qualité de nos fruit est connue.

L'origine guyanaise fait prime.

Nouveaux venus sur un marché presque saturé, *notre force sera notre qualité.*

Je ne saurais trop y insister.

L'année dernière, nous étions aux prises avec maints problèmes : conditionnement, transport, frêt, vente.

En dépit des obstacles, que de progrès accomplis au milieu des écueils, des restrictions et de contingentement, des limitations de poids.

A compter du 1^{er} janvier 1938, la rotation des navires tous les 21 jours, est assurée avec un transport plus rapide.

Le conditionnement est mis au point, le vaselinage des coupes est mieux assuré à la suite de la documentation scientifique recueillie par la consultation des organismes techniques du Département, dont l'empressement à seconder nos efforts, suscite notre vive gratitude.

Les expériences pour la détermination de l'exact point de coupe ont apporté de précieuses précisions. Les expéditions en « mains » ont été reconnues possibles.

La vente est plus régulière. Les subsides pour engrais se reconstituent automatiquement. Le surfrêt, grâce à un accord entre la Compagnie Transatlantique et la Banque n'est plus l'objet de craintes qu'il avait fait naître. Le contrôle à l'arrivée — création du Ministre — est un immense bienfait.

Enfin un organisme privé d'achat est né.

C'est avec joie que j'ai salué sa constitution.

Depuis plus d'un an, j'ai promu sa création, soit sous la forme coopérative, soit en forme privée. Ce qui importait, c'est qu'il se constituât pour dégager nos petits producteurs des soucis de l'emballage, de l'expédition et de la réalisation.

Je souhaite que la culture familiale que j'ai préconisée, le « jardinage bananier » autour de la petite habitation du paysan, apporte à chaque foyer un complément de ressources, et par suite de bien-être, acquis par le travail de la terre, sans les préoccupations de la vente lointaine.

La Caisse agricole est loin d'avoir épuisé les crédits qu'elle a « réservés » à l'encouragement de ces entreprises. Elle veut les voir employés largement ; mais le subside doit aller à la terre et à la banane, qui ne peuvent être le fallacieux prétexte de prêts inconsidérés.

Quant aux grandes exploitations, elles doivent recevoir l'aide financière nécessaire à leur développement progressif.

Mais l'obstacle dont il faut triompher pour elles, c'est la tendance à étendre la surface en culture.

Cultiver en faible étendue, mais pour un rendement intense est plus sûr, avec la main-d'œuvre, les moyens matériels et pécuniaires réduits dont dispose ce pays.

Il est bon de concentrer et limiter les efforts.

N'oublions pas que les véritables jardins des Canaries rendent jusqu'à 35 et 40 tonnes à l'hectare, de 850 pieds.

Obtenir le plus possible sur la moindre surface, c'est l'économie des efforts et le minimum des dépenses.

Le succès de l'entreprise est là !

Je veux rendre hommage aux planteurs, grands et petits.

La sollicitude des pouvoirs publics, ils la trouveront très positive. Notre formule doit être entre eux et nous « Tout à la terre pour la banane »

Le meilleur témoignage d'intérêt qui leur pouvait être donné est la venue du nouveau chef du service de l'Agriculture dont la spécialité symbolise nos désirs et nos vœux.

Quatre centres sont solidement constitués.

Montjoly-Rémire-Tour de l'Île ;

Rivière de Montsinéry-Petit Cayenne ;

Macouria-Route n° 1 ;

La Chaumière.

Celui de Régina semble devoir être moins durable.

D'autres terres conviennent fort bien : sols fertiles, chaleur, humidité en abondance.

C'est par la « tache d'huile » autour du centre d'évacuation que je vois l'extension de cette culture.

Le bas Mahury me paraît particulièrement s'y prêter. Cette région pourrait retrouver sa prospérité historique d'ancienne capitale agricole.

Une propagande active doit se poursuivre.

L'essor ralenti un moment par l'épuisement de nos réserves de plants, va reprendre lorsque sera complètement achevée la transformation de la bananeraie du jardin botanique en pépinières à production de rejets.

J'espère qu'à bref délai, d'autres centres pourront se constituer, dans la mesure où leur situation pourra se plier aux exigences de l'escale, de la mise en cale à bord des navires spéciaux ou du transport au point d'embarquement.

Afin de rendre à nos critiques la juste mesure qui convient, n'oublions pas qu'en Côte d'Ivoire par exemple, les premières

plantations ont été faites en avril 1933 et que ce n'est que lorsque la colonie a pu offrir un frêt de 1,500 tonnes de fruits que les navires spéciaux ont reporté à la Côte d'Ivoire leur point terminus, pour y charger de la banane. Ce terme de comparaison permet de mesurer la sollicitude dont, quoi qu'on en dise, la Compagnie de transport a témoignée envers une colonie tard venue à ce trafic.

L'aide du Gouvernement est assurée à ceux qui se livrent ou se livreront à cette culture.

Mais il faut que rien ne soit laissé au hasard et aux improvisations.

Nos efforts doivent avoir un sens, une discipline, sans lesquels nous n'aboutirions à rien.

Essence de bois de rose.— La dévaluation de notre monnaie aidant, la production accumulée de ces années passées a enfin pu être écoulée.

Durant les neuf premiers mois de 1937 sont sortis :

		213 quintaux	
contre, en 1936 (année entière)	96	—	
en 1935	d°	102	—
en 1934	d°	172	—

J'ai noté qu'alors qu'en 1934 et 1935 notre production était surtout dirigée sur le marché américain, en 1936, elle s'est répartie sensiblement par moitié entre notre Métropole et les E. U. A.

Cette année, au contraire, 187 quintaux sont allés en France contre 26 seulement aux E. U. A.

Je regrette que notre produit s'éloigne du marché américain.

Ce produit qui aurait été réalisé par nos producteurs — après un long stockage — à 70 fr. le kgr. rendu au Havre, coûtait ces derniers jours 175 fr. à New-York où cependant, selon l'enquête à laquelle j'ai fait procéder, notre produit, si ses qualités naturelles ne sont pas avilies, est exempt de droits de douane.

Les informations que j'ai fait recueillir et que je continue de demander à nos services économiques à New-York me donnent à penser que nous pourrions reprendre place sur un marché dont, par notre faute, nous avons été écartés.

N'oublions pas la sévère leçon du passé.

Autrefois, et cet autrefois est encore récent, le marché absorbait tout ce qu'on présentait et payait le prix fort pour un produit même médiocre. Ce temps n'est plus.

L'adultération du produit naturel a fait surgir le correspondant « synthétique. »

Bien que de moindre qualité que l'ancien, il répond loyalement au type attendu.

Or, un hasard, heureux, veut que dans le trouble économique mondial, un « accident monétaire » rende attrayant notre produit.

Présentons-le dans sa pureté et avec ses qualités.

C'est le seul moyen pour que notre essence de « cueillette » reprenne droit de cité et n'ait plus à céder le pas au produit de synthèse.

La lutte universelle entre le produit de cueillette et son substitut chimique est âpre. La victoire va généralement à celui-ci puisque la concurrence mondiale et la lutte pour les bas prix ne s'accomodent plus des aléas des irrégularités des apports provenant des peuplements naturels.

Les produits de cueillette doivent pour subsister « tenir » leurs hautes qualités ou disparaître.

C'est la loi du progrès.

Adaptons-y notre production. C'est à ce prix que notre place sur le marché américain peut être recouvrée et même élargie.

Bois. — La richesse de notre forêt est légendaire.

Quelle merveilleuse gamme d'essences, de teintes, de dureté.

Certaines se sont même vu attribuer un renom d'indestructibilité.

C'est une réputation parfois difficile à soutenir.

Notre exploitation est en progrès sur les dernières années.

Il est agréable de noter qu'elle croît en raison de l'appel plus marqué qui est fait à nos essences communes.

Nos sorties ont été en :

1934	548 tonnes	pour	235 millions	de francs
1935	308	—	125	—
1936	563	—	250	—
1937 (9 mois)	521	—	278	—

La progression en « quantité » et en « valeur » est donc sensible, puisqu'à l'instant où je parle, nous avons dépassé les 600 tonnes.

A noter la déforestation relative des biefs inférieurs des fleuves et de leurs affluents.

Peu à peu la forêt recule en ce sens que les essences traditionnellement exploitées ont presque disparu des rives.

En général, c'était des essences dures ou semi-dures — bois d'ébénisterie ou de charpente — qu'on exploitait. Force est maintenant d'aller chercher ces espèces dans les biefs moyens des rivières.

Leur flottage déjà difficile en raison de leur densité, l'est rendu plus encore en raison des « sauts » qui ne peuvent être franchis qu'au prix de temps et de peine sauf à la période des hautes eaux.

Ces particularités ont tourné l'attention vers les essences tendres jusqu'à ce jour quasi délaissées.

Plus largement représentées, situées près de voies d'eau, flottant d'elles-mêmes, elles peuvent donner lieu à une exploitation facile et étendue.

Leurs qualités techniques déterminées au laboratoire, n'ont — à une exception près — été l'objet d'aucune tentative d'utilisation industrielle courante.

Pour combler cette lacune, un échantillonnage de plusieurs tonnes a été dirigé sur le Maroc afin de rechercher si nos bois communs tendres sont utilisables pour les caissages, cageots, corbeilles et pour la fabrication de la fibre de bois, etc., que l'empire chérifien utilise en grandes quantités.

Les essences dures ou demi dures ne sont pas dans notre forêt à l'état de peuplement.

Leur exploitation en est plus difficile et plus coûteuse.

Par contre, les bois tendres se présentent en peuplements assez fournis. Certains constituent des groupements presque purs.

Certaines colonies d'Afrique ont vu l'accroissement de leur richesse par les bois communs, plus que par les bois précieux ou d'ébénisterie.

Si les essais auxquels il est procédé sont techniquement satisfaisants, une étude du prix de revient s'imposera avant de lancer d'enthousiasme nos exploitants dans cette voie.

C'est l'absence de telles études systématiques dans le passé qui suscita une exploitation à outrance, ici comme ailleurs.

Sans souci de la présentation de la marchandise, les expéditions furent faites, qui engorgèrent les ports du Havre et de Hambourg de bois coloniaux.

Les conditions financières l'emportèrent sur les avantages commerciaux et ce fut le marasme.

C'est donc dans un sens pratique et de façon réfléchie que doit être reprise l'expérience en faveur de nos essences tendres si nous ne voulons aller à un nouveau déboire qui, cette fois, pourrait être fatal.

Souhaitons que Saint-Laurent, Cayenne et l'Approuague trouvent une recrudescence de prospérité, un moment entrevue.

Sucre et Rhum.— Nos exportations de rhum ont été :

en 1934	822 hl. pour	251 millions de francs	
1935	1,983 —	745 —	
1936	2,502 —	913 —	
1937 (9 mois)	1,232 —	383 —	

Mais il faut tenir compte de nos importations de ce produit, qui furent :

en 1934	100 hl. pour	33 millions de francs	
1935	116 —	26 —	
1936	76 —	17 —	
1937 (9 mois)	188 —	45 —	

La marge de production est donc encore grande pour faire face à la consommation locale et utiliser le contingent d'exportation accordé à notre colonie.

Entre les colonies, comme entre les peuples, le droit à conservation d'un privilège commercial ou d'un marché, ne se légitime que par son utilisation.

Si nous n'utilisons pas complètement nos facultés d'exportation, il est à redouter que d'autres qui n'en ont pas assez, revendiqueront un accroissement de leur part au détriment de la nôtre.

Il en est de même pour le sucre.

Des colonies sœurs — mais qui n'en sont pas moins concurrentes — subissent une contrainte de contingentement pour ces deux produits qui leur est pénible.

Un décret récent vient, à titre provisoire heureusement, de réduire à 1,000 tonnes le contingent de sucre de 2,000 que notre colonie avait si péniblement acquis.

Déplorons que notre exportation n'ait pas justifié l'espoir mis en cette industrie et soulignons le danger qui menace son exportation sinon sa production, car la consommation locale offre un débouché au produit qui est loin d'être négligeable.

Nos importations ont été :

en 1934	399 tonnes pour	1,055 millions de fr.	
1935	639 —	1,472 —	
1936	629 —	1,142 —	
1937 (9 mois)	475 —	1,355 —	

Il est vrai que pour les 9 premiers mois de 1936, nous avons importé 619 tonnes,

Ce n'est donc pas l'absence de marché qui entrave le développement de l'industrie sucrière.

Les variations d'effectif de la population pénale n'affecteront cette consommation que pour une trentaine de tonnes.

Entre les 107 tonnes obtenus ici durant la campagne 1936-37 et les 300 tonnes escomptés pour la campagne 1937-38, il y a encore une marge de réalisation qui assure l'existence de l'usine qui ne possède pas encore de contingent d'exportation tandis que l'autre jouit du millier de tonnes qui vient de lui être laissé.

Nos marchés existent, nos usines aussi.

Seul le produit est encore trop rare.

Le développement de l'industrie de la transformation de la canne est liée à la détermination des variétés convenant le mieux à notre sol et à notre climat.

Cette détermination, ce n'est pas avec nos faibles moyens en équipement et en personnel techniques, qu'on peut la faire.

Nos voisins sont nettement en avance sur nous à ce sujet. Aussi, je compte dans quelque temps, envoyer en voyage d'études à Trinidad, Demerara et Paramaribo, notre nouveau chef du Service de l'Agriculture, afin qu'en contact avec les institutions voisines, il constate les résultats obtenus.

Auprès notamment de la pléiade de savants qui travaillent avec tant de succès à l'Imperial Agricultural Institute de Trinidad, pour l'ensemble des colonies sucrières de l'Empire britannique et celles des Antilles en particulier, il pourra rapidement et à peu de frais, recueillir d'utiles notions sur les plus récentes découvertes.

Là et en Guyane britannique, les conditions géologiques et climatiques sont plus voisines des nôtres que celles qui existent dans nos Antilles. C'est le motif de ma préférence. Ce voyage ne se bornera pas à être d'information. Il aura aussi pour but d'acquérir les boutures des séries de variétés semblant convenir le mieux à notre sol.

Ces achats porteraient sur des quantités assez importantes pour que les pépinières puissent être créées et conduites simultanément au jardin botanique et dans quelques entreprises les plus intéressées. Cette méthode qui a été suivie avec fruit à l'étranger doit conduire à d'instructives conclusions.

L'exemple doit être pris là où il est le meilleur.

Rendre hommage à la science de nos voisins n'a rien qui doive froisser notre amour-propre. Ce qu'il faut, c'est obtenir rapidement des conclusions, et produire.

J'espère, ainsi, faire sortir cette question de l'ère de la théorie.

* * *

Ayant ainsi passé en revue les principales de nos productions d'exportation, je veux dire quelques mots d'une branche d'activité qui n'intervient que pour une fraction trop réduite dans notre consommation locale :

Élevage. — Il n'est guère de discours, ni de publication d'origine officielle et plus encore, oserais-je dire, qui n'en soit pas, qui n'ait proclamé que la Guyane est un pays prédestiné à l'élevage.

Il est fait état pour le passé d'importants troupeaux des savanes de Kourou-Sinnamary et des Hattes, pour ne parler que de l'élevage extensif proprement dit et non des troupeaux de bêtes de trait ou destinées à produire le fumier qui était en plus ou moins grand nombre sur les « Habitations agricoles. »

De ce beau passé, si tant est qu'il a été aussi brillant que la tradition le représente, il n'est plus rien.

Les quelques pâturages améliorés qui existaient dans la partie sud de la région des Hattes ont été envahis par la végétation sauvage, et cela, bien avant que l'Administration Pénitentiaire ait mis cette région en réserve.

Dans la région de Kourou-Sinnamary, les savanes sont naturelles, sans trace d'amélioration passée. Seule la tentative pénitentiaire à Pariaçabo a réalisé quelques progrès dans ce genre d'activité.

La Guyane dispose de facultés pour l'élevage. Elle ne les utilise pas.

Ces facultés naturelles sont-elles suffisantes pour permettre à elles seules à l'entreprise d'élevage de prospérer. Certainement non !

Je ne veux pour preuve que les constatations suivantes.

Notre consommation n'est assurée que par l'étranger.

Elle a porté :

en 1934	sur 5,445 têtes	valant 3740	milliers de fr.	
1935	— 4,820	— 2900	—	
1936	— 4,688	— 2950	—	
1937 (9 mois)	— 2,736	— 2150	—	

Le chiffre pour l'année 1937 entière ne sera pas inférieur à 3,500 têtes.

Notre cheptel est évalué à 3,000 têtes environ dont 1,700 vaches en état de reproduction.

Les venues à l'âge minimum pour l'abattage sont évaluées à 500 par an.

Ces chiffres sont instructifs.

Sur nos importations, environ 2,450 têtes, sont destinées à l'alimentation de *tous* nos établissements pénitentiaires. C'est donc un excédent d'au moins 550 têtes d'animaux de provenance étrangère que consomme la population libre qui devraient être fournis par notre élevage.

En 1936, pour encourager nos éleveurs, j'ai engagé une campagne d'achats de bestiaux pour nos pénitenciers. Ces achats ont à peine atteint 200 têtes. Le stock d'animaux en état d'être abattus était épuisé !

Il est regrettable que la présence durable de ce grand consommateur que sont les pénitenciers n'ait pas été mise à profit pour doter ce pays d'une véritable entreprise d'élevage.

Une tentative sur laquelle j'avais été consulté et sur les grandes lignes de laquelle je m'étais prononcé avec faveur n'a pas reçu de suite de la part de ses promoteurs.

Aussi bien, de la part des autorités locales ne peut-il s'agir du projet qui serait inconsideré de monter la vaste entreprise qu'aurait mérité le débouché certain et permanent que l'on possédait dans le passé. Du moins peut-on « enseigner à élever » le bétail, à améliorer la race locale, à amender quelques savanes.

L'avantage économique vaut encore la tentative, au moment où la hausse des monnaies des pays fournisseurs de bétail, donne à leur viande un prix qui est voisin de celui des meilleures viandes de sélection de France et de Grande-Bretagne.

Notre but est donc aisé à définir : donner à la colonie l'équipement nécessaire en gens ayant « appris » à être éleveurs, entraînés à cette profession et l'aimant, aptes à amender les pâturages, méthode sans laquelle l'échec est sûr.

Les modifications intervenant dans l'Administration pénitentiaire offrent le moyen d'engager ce projet.

Le centre de Pariacabo peut, au prix de faibles aménagements, être adapté au rôle d'orphelinat-école d'élevage. Les bâtiments existent, des pâturages qui en dépendent, ont déjà été améliorés et doivent l'être encore, des terrains de culture attendent leur remise en valeur.

Sous la conduite d'un technicien éducateur, tel que ceux qui ont mené au succès de semblables entreprises en d'autres régions de notre Empire, nous remettrions entre les mains de ceux que la vie a privés de famille, une profession à laquelle ils s'attacheraient d'autant plus qu'elle leur procurerait, dans un labeur simple, issu de l'expérience, une indépendance et la joie de vivre que leur infortune au début de leur existence ne pouvait leur promettre.

Une station de reproducteurs serait adjointe à cet orphelinat-école, où les éleveurs trouveraient des géniteurs de types répondant aux particularités du marché de consommation locale.

La détermination de ces types de géniteurs est en cours. L'enquête sera poursuivie auprès de tous nos voisins du continent et des Iles, et élargie.

Elle a le mérite de révéler ce que l'on sait trop peu, qu'au Vénézuéla et au Brésil comme à Porto-Rico et au Mexique, ce sont les géniteurs de nos races françaises qui sont à la base d'améliorations dont on nous fait si souvent l'éloge.

En ce qui concerne les bêtes de somme, une importation d'ânes est en cours.

Il est à souhaiter que l'utilisation de ces animaux se développe pour les transports agricoles à faible distance, afin d'épargner un travail pénible à la main-d'œuvre de nos plantations d'autant plus précieuse qu'elle est rare.

* * *

Telles sont les quelques considérations que je voulais dégager de l'examen des traits essentiels de notre situation économique.

C'est à dessein que j'ai négligé certains autres points, estimant que nos moyens, en hommes, en argent, en compétence technique, sont trop faibles pour les éparpiller en un grand nombre de tentatives.

Nous trouvons dans notre économie présente, suffisamment de sujets de travail et de gain pour la population qui nous dispensent de nous aventurer ailleurs.

Utiliser à fonds les aptitudes de production de notre sol, les facultés de consommation ou d'exportation reconnues pour ces quelques productions me paraît plus sage que de laisser sans suite pratique de splendides « tours d'horizon » oratoires.

Ce sont nos éléments de richesses, fondamentaux de l'activité de notre commerce, de notre industrie minière et de notre agriculture qu'il faut accroître avec vigueur sans se détourner du but.

FINANCES

Budget

Le projet de budget pour 1938 est précédé d'un exposé des motifs plus détaillé que de coutume.

Ma tâche se trouve donc simplifiée.

Elle consiste à donner quelques éclaircissements moins sur le projet proprement dit que sur la situation financière à l'heure actuelle aussi bien en ce qui touche les ressources normales de la colonie (Budgets local et d'emprunt) qu'en ce qui a trait à des comptes spéciaux.

*
* * *

En matière financière, les chiffres sont préférables aux longs développements.

La juxtaposition des résultats est plus démonstrative que les commentaires.

Recettes des trois derniers exercices.

	4934	4935	4936
Impôts perçus sur rôles.	618,026 45	583,785 43	654,224 29
Droits perçus sur liquidations.....	40,567,402 24	40,414,354 38	41,019,503 01
Produits des exploitations industrielles...	684,110 76	740,183 62	737,972 89
Produits perçus sur ordres de recettes...	3,679,334 42	3,830,518 07	2,389,331 44
Recettes des exercices antérieurs.....	191,482 90	280,538 10	724,591 78
Total des recettes ordinaires.....	45,746,076 61	45,849,331 00	45,523,620 44
Recettes extraordinaires.....	383,181 33	564,052 64	4,429,373 42
Total des recettes..	46,129,257 94	46,414,033 64	46,954,993 53

Dépenses des trois derniers exercices.

	1934.	1935.	1936.
Dépenses de personnel..	40,062,592 2	9,233,543 45	9,174,863 09
Main-d'œuvre.	124,266 41	137,449 38	213,770 26
Matériel.....	4,792,354 97	5,701,718 73	5,940,269 87
Travaux (Plan de campagne).....	568,814 89	900,977 34	451,679 49
Dettes exigibles, fonds secrets, dépenses imprévues.....	575,232 45	937,644 74	568,343 74
TOTAL des dépenses ordinaires	16,123,237 94	16,414,033 64	15,448,928 66
Dépenses extraordinaires.....	»	»	4,293,177 18
TOTAL des dépenses.	16,123,237 94	16,414,033 64	16,742,105 78

Aperçu du budget de 1937.

BUDGETS	SECTION I	SECTION II	TOTAUX
1937.....	15,755,510	1,919,235	17,704,735
1935.....	14,647,815	2,170,775	16,818,620
Différence.....	1,107,675	221,540	886,135

Ce tableau montre l'effort qu'accomplit le budget par ses ressources ordinaires pour compenser la réduction des disponibilités inscrites à de la section extraordinaire.

Les tableaux suivants montrent les résultats constatés au titre de l'exercice 1937, au 30 octobre.

RÉSULTATS

constatés au titre de l'Exercice 1937
au 30 octobre de cette année.

CHAPITRES	PRÉVISIONS budgétaires.	TITRES émis.	RECOURS effectués.	RESTES à recouvrer.
1	505,000 00	651,860 63	480,251 16	213,533 78
2	9,591,266 66	9,036,111 56	8,495,494 45	540,317 11
3	584,750 00	485,304 03	483,696 03	1,008 00
4	2,259,083 33	4,500,387 40	1,200,379 68	218,807 72
5	—	—	—	—
6	187,500 00	86,885 36	76,898 89	9,986 47
Total	13,429,600 00	11,769,548 38	10,826,620 21	—
8	1,624,862 59	672,955 45	672,955 45	—
Total général	14,753,962 50	12,442,503 83	11,499,575 66	984,858 08

Situation des restes à recouvrer en fin des exercices.

CHAPITRES	1934	1935	1936
Chapitre 1	493,065 57	233,478 69	170,559 76
— 2	463,390 91	487,043 37	116,208 81
— 3	3,464 70	796 40	3,042 40
— 4	426,413 38	85,180 91	202,560 32
— 6	437,598 94	152,960 57	432,535 48
Total	923,373 50	659,459 44	924,906 50

**Pourcentage des recouvrements
au titre des contributions directes au 30 octobre,
par rapport aux droits constatés à la même date.**

1935	1936	1937
28 14 %	62 83 %	70 78 %

Comparaisons des budgets exercices 1937 et 1938

BUDGETS	SECTION I	SECTION II	TOTAL GÉNÉRAL
1938	46,6 2,420 00	1,253,540 00	17,887 260 00
1937	45,755,520 00	4,949,235 00	17,704,755 00
	876,900 00	693,695 00	183,205 00
Différences	en plus pour 1938	en moins pour 1938	en plus pour 1938

Quelle que soit la manière d'interpréter les problèmes économiques et financiers, un fait domine : la balance économique des pays à productions tropicales est d'autant plus favorisée que le tonnage des produits exportés est plus important.

Le volume croissant de nos exportations et la diminution simultanée de nos importations, cette année, a sa répercussion sur la richesse locale, augmente la capacité d'achat — en valeur — de l'habitant, entraîne par conséquent, un accroissement de ressources.

Celui-ci ne se traduit pas nécessairement par une consommation plus grande des produits de l'extérieur. Il est fréquent au contraire dans les périodes d'inquiétude générale telles que celle que nous traversons, que la richesse se matérialise en biens immobiliers.

Tel est le cas ici.

Je me bornerai à vous dire que le projet de budget de 1938 s'élève en recettes et en dépenses à	17,888,960
tandis que celui de 1937 l'était à	17,704,755
soit une augmentation de	<u>183,205</u>

Il est en équilibre réel.

Les recettes ont été estimées de la façon la plus exacte.

Aucune des prévisions de dépenses n'a été sous-estimée.

Ce budget absolument sincère, doit s'exécuter avec exactitude et permettre à la colonie d'assurer sans-à-coup son existence dans la voie du progrès où elle s'est engagée.

A l'exception de la création de l'Inspection du travail qui a fait l'objet d'une inscription budgétaire, aucun accroissement des dépenses du personnel n'est dû à une augmentation des effectifs ou à une aggravation des charges résultant des cadres existant.

La colonie ne saurait en effet s'imposer des dépenses pour de nouveaux agents sans être poussée à en dégager la rémunération par réduction du plan de campagne des travaux — c'est-à-dire des chantiers — ou des dépenses afférentes aux œuvres sociales. Ce sont deux éventualités que pour ma part je n'ai pas voulu envisager.

Demeurerait la création de ressources nouvelles.

Ainsi que vous le verrez, il vous est proposé d'ajuster nos taxes et revenus par similitude avec le rétablissement intervenu dans la Métropole par décret du 8 juillet 1937. Il fallait que cet effort fut fait par la colonie, pour justifier aux regards des pouvoirs publics métropolitains le maintien de leur appui financier, qu'ils accroissent légèrement. Que cette sollicitude n'engendre pas de notre part une indifférence à amender les ressources de nos recettes.

La subvention qui nous est habituellement allouée, fait l'objet d'un projet de relèvement de 450,000 francs, selon le projet de budget dont le Parlement se trouve saisi.

C'est le fléchissement de nos recettes douanières par rapport aux prévisions pour 1937 qui détermine ce geste de sollicitude de la Métropole.

En effet les aménagements douaniers intervenus en fin 1936 en vertu des décrets-lois, et auxquels la colonie ne pouvait échapper, ont provoqué une régression assez sensible de nos recettes douanières proprement dites.

Par ailleurs, l'abaissement de la valeur de la monnaie a réduit la puissance d'achat.

Avec les droits de douane ceux de consommation en ont été affectés.

Sans cette compensation que j'ai demandée et obtenue grâce au concours que vous devinez, nous n'aurions pu maintenir nos travaux du plan de campagne ordinaire à l'ampleur désirable. Cette crainte est écartée.

L'activité ouvrière ne subira donc aucune incidence de ce fait.

Au 31 octobre, nos recettes recouvrées au titre de la douane et des contributions directes, bien qu'en augmentation de 74,200 francs par rapport aux recouvrements à la même époque de 1936, étaient en moins-value de 541,000 francs par rapport aux prévisions budgétaires. On serait tenté de donner l'explication facile « surestimation ». Non, tel n'est pas le cas. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à la chute brusque de nos entrées durant les six premiers mois de 1937. Ce sont bien les changements qui ont agité l'économie générale qui ont provoqué cet affaissement.

Ainsi se justifie l'aide complémentaire demandée à la Métropole et qu'elle nous a généreusement donnée, en partie.

L'exposé des motifs du budget fournit pour le surplus, toutes les précisions nécessaires.

Trésorerie

Quelques mots de notre situation financière et de trésorerie.

Les sommes qui nous sont avancées par la Métropole sont de trois natures :

- 1^o subvention exceptionnelle au budget de la Guyane;
- 2^o avances remboursables à la Guyane pour le Service de l'Emprunt autorisé par la loi du 10 juillet 1931;
- 3^o avances remboursables par le Trésor pour le Service local des colonies.

La dernière vous est beaucoup moins familière que les deux premières que vous retrouvez chaque année dans le budget que vous délibérez.

Elle constitue — non, elle constituait, et j'insiste sur ce passé — le montant du déficit du budget local exécuté cependant avec le secours des deux autres subventions — déficit que le budget métropolitain comblait pour nous épargner les difficultés de ne pouvoir faire face à toutes nos obligations.

C'était donc en quelque manière une subvention « a posteriori ».

Mais qu'on ne s'y méprenne pas; il ne s'agit que d'avances « remboursables » et l'apparente facilité qui en résultait sur le moment avait pour conséquence sans qu'on y prenne suffisamment garde, d'ajouter au passif de la colonie.

L'obligation de rembourser n'est pas seulement de principe. L'Etat qui sait être généreux, sait lorsque lui-même doit faire appel à toutes ses ressources, faire jouer la clause de remboursement. Il le pourra toujours et surtout s'il s'apercevait qu'une saine gestion des finances locales ne répond pas au pacte de confiance qui le lie à la colonie bénéficiaire de ses largesses.

Mais je dois ajouter que si la première et la dernière de ces allocations servent à l'acquittement des dépenses du Service local, la seconde a une affectation déterminée : elle sert au paiement des annuités et charges accessoires de l'emprunt. C'est pour ordre qu'elle paraît à notre budget. Le Gouvernement local n'en dispose que pour le but assigné par la loi de finances.

Le tableau ci-dessous montre pour chaque exercice le montant de ces trois natures d'allocation.

EXERCICES	SUBVENTION exception- nelle au bud- get de la Guyane	SUBVENTION pour le ser- vice de l'emprunt.	AVANCE du trésor en paiement du déficit budgétaire.	TOTAL.
1930	—	—	4,870,466 35	4,870,466 35
1931	—	—	2,401,747 95	2,401,747 95
1932	—	—	1,743,247 12	1,743,247 12
1933	3,295,834 00	474,600 00	273,467 53	4,043,901 53
1934	1,250,000 00	237,540 00	457,232 43	1,644,782 31
1935	1,250,000 00	390,325 00	285,416 32	1,925,741 32
1936	1,350,000 00	737,380 10	—	2,107,380 10
1937	675,000 00	571,468 25	—	1,246,468 25
	7,820,834 00	2,431,323 35	9,431,277 58	19,683,434 93

Remboursements opérés en atténuation des avances remboursables du Trésor

Antérieurement à 1937.....	Néant
En 1937 :	
Subvention de la métropole à la Guyane à l'occasion du Tricentenaire.....	330,000 00
1/3 de la réévaluation de l'encaisse de la Banque de la Guyane.....	340,142 37
En outre, interviendra sans doute sous peu, le versement de l'excédent de recettes à la clôture de l'exercice 1936 au 31 mai 1937 (chiffre provisoire).....	210,000 00
	<hr/>
	880,142 37

Le total par exercice jette sur notre condition financière au cours des exercices écoulés une vive lumière. Il était nécessaire qu'elle soit mise au grand jour afin que chacun sache la vérité et que, nul ne prétende être abusé.

C'est pour la première fois, cette année, que des remboursements partiels sont opérés, dont l'un résulte d'un excédent budgétaire.

Maintenant, je tiens à faire allusion à certains comptes spéciaux qui, tout en paraissant dans les écritures du trésor ont, par la loi ou par ordre du Gouvernement métropolitain, des affectations spéciales.

Le Gouvernement local ne peut en disposer à sa guise et encore moins par quelque subterfuge, les incorporer de façon invisible au budget.

Il en va ainsi de la Caisse de Réserve — dont le montant est d'ailleurs inférieur au minimum légal — comme du Fonds de Prévoyance institué par décret du 25 juillet 1935 et dont les disponibilités destinées à faire face aux calamités ne sont utilisables qu'à la suite d'un décret interministériel.

Il en est de même d'une partie du produit de la réévaluation, de l'encaisse de la Banque d'émission, dont par ailleurs, le Gouvernement métropolitain a déjà absorbé 1/3 pour atténuer le compte des « Avances faites par le Trésor à la Colonie » ainsi que je l'ai exposé, il y a quelques instants,

Il y a aussi le produit de la circulation fiduciaire de la Banque de la Guyane.

Votre assemblée pour en avoir discuté depuis longtemps, sait qu'il ne peut être utilisé qu'à des fins strictement définies par la loi. En particulier, c'est lui qui alimente la Caisse Agricole.

Je ne parle pas des comptes d'attente où sont mis, jusqu'à incorporation comptable, les éléments de nos subventions dont l'intégrale prévision est inscrite dans les projets qui vous sont soumis.

Il y a là de simples opérations comptables et rien de plus. Qu'on ne s'y trompe pas !

J'ai tenu à faire cet exposé, pour que s'évanouisse la légende, dont d'ailleurs la population dans son bon sens n'a pas été dupe, qu'il existerait ici, quelque trésor caché.

Il n'en est rien ! Et la Métropole le sait bien, qui est amplement renseignée.

Peut-on croire qu'elle ferait le sacrifice d'élever notre subvention, si nous tenions en réserve quelques millions.

Jamais n'avait été fait un exposé aussi complet de la situation budgétaire, de celle de nos finances et de notre trésorerie.

Il m'est agréable de marquer qu'en dépit des difficultés des temps actuels, pour la première fois, depuis longtemps la Guyane n'a pas clos son exercice en déficit.

A mon arrivée, et l'an dernier à même époque je vous avais convié, Messieurs les Conseillers généraux, à m'aider par une gestion financière vigilante, à prouver que ce pays était digne de recevoir confiance.

Nos vœux se sont accordés et nous avons persévéré. En voilà le résultat.

L'engagement pris d'une gestion financière correcte est satisfait.

Je tenais, en rendant publiquement cet hommage à votre clairvoyance, au sincère amour du pays qui vous a conduit, à vous remercier de la collaboration qui a produit ces fruits.

Pour en finir avec nos finances locales, je dirai quelques mots du budget d'emprunt.

L'épuisement de nos fonds d'emprunt avait été prévu pour 1937. Les travaux commencés cette année n'ont pu être achevés dans les délais de l'exercice.

Ils font donc l'objet d'une prévision à l'exercice suivant.

Le détail de ces travaux vous a été donné l'an dernier, mais j'ai plaisir à ajouter que le gain d'un litige contentieux a permis de récupérer environ 300,000 francs, lesquels, ainsi que je l'avais mentionné, sont consacrés à édifier 2 des 3 dispensaires des communes.

En 1937, et de façon fort inattendue d'ailleurs, la Guyane qui, dans le passé, s'est toujours estimée abandonnée de tous et de la Métropole, a été parmi les filles favorisées de cette dernière.

A défaut du concours du « Fonds colonial » qui n'a pas encore reçu la sanction légale, le Ministre des Colonies qui s'est penché avec sollicitude sur ce pays, l'a compris parmi les quelques territoires d'outre-mer appelés à bénéficier d'une fraction des crédits mis à sa disposition pour l'exécution de travaux en vue de lutter contre le chômage.

Un premier projet de répartition attribuait 2 millions à la Guyane.

L'engagement de ces fonds était subordonné à l'approbation des projets par le Ministre.

Pour des motifs qui vous sont connus, la Métropole a dû reviser l'ensemble des ressources qu'elle avait espéré consacrer à cette œuvre.

La tranche des colonies, de quelque 38 millions, a été réduite des $\frac{4}{5}$ environ.

Notre part ne l'a été qu'à moitié.

Sur ces fonds, sont exécutés une partie des aménagements faits au collège pour dispenser l'enseignement technique et l'enseignement primaire supérieur qui en est la base.

C'est également avec eux qu'est acquis une part importante du matériel médical dont la mise en service apportera le minimum d'instrumentation et de petit matériel dont médecins et malades ont un égal besoin.

* * *

Communes.

Je ne quitterai pas le domaine financier sans parler brièvement de la situation des communes.

En 1937, 3 communes ont reçu des emprunts : Montsinéry, Tonnégrande, Mana pour respectivement 30, 20 et 150 mille francs.

La ville de Cayenne a vu « consolider » le reliquat de son emprunt à la Banque de la Guyane.

Elle négocie un prêt de 2.600.000 fr. auprès du siège de la Caisse des Dépôts et Consignations qui s'est montrée favorable, au principe.

Je suis heureux d'avoir, aussi bien pour ce dernier cas que pour les précédents, marqué aux communes, un intérêt effectif.

Non seulement — à part Cayenne — les sommes prêtées n'atteignaient jamais ces proportions par rapport à leurs ressources, réelles et permanentes, mais encore les emprunts ne leur étaient guère consentis que pour 5, 7 ou 8 ans.

Aucun n'avait atteint 10 ans.

J'ai estimé qu'il convenait d'user en leur faveur de la faculté que la loi confère à la Banque de prêter à long terme aux communes.

C'est sur mon intervention que l'emprunt de Mana, la consolidation de celui de Cayenne, ont reçu ce caractère.

Je suis décidé à persévérer dans cette voie pour peu que les chefs d'édilité s'attachent par une sage gestion, à mériter l'intérêt de ceux qui leur font confiance moralement ou pécuniairement.

A l'occasion des ces emprunts, j'ai fait procéder à l'étude de la situation financière de certaines communes.

Cette étude, a porté sur cinq exercices.

Vous voyez qu'il ne s'agit pas d'un examen superficiel.

Je me garderai d'une généralisation excessive qui pourrait être injuste, mais il faut bien que je dise qu'il est aisé de constater un penchant des municipalités

— ou à prévoir des crédits exagérément insuffisants pour les grosses réparations et l'entretien du patrimoine immobilier des communes (bâtiments et routes),

— ou, si ces crédits sont prévus en proportion suffisante, de les laisser inemployés pour leurs fins normales, et de leur faire supporter, par la suite, des virements ou d'autres opérations de régularisation.

C'est moins le procédé, quelque critiquable qu'il soit au regard des réglemens, que ses effets déplorables que je veux signaler.

Car c'est le moyen qui conduit certaines communes à différer sans cesse les travaux ruraux et d'entretien des bâtiments communaux; et insensiblement, le domaine communal sombre dans un abandon et une vétusté qui acculent à l'emprunt.

Donnerais-je des exemples placés sous le voile de l'anonymat.

En 5 années, une commune, sur un total de crédits de 9,242 francs, n'a exécuté que pour 67 francs de travaux;

Ailleurs, sur une moyenne annuelle de crédits de 41,760 fr., des travaux n'ont été exécutés que jusqu'à concurrence de 6,798 fr.

Dans cette même commune, les dépenses pour grosses réparations ont atteint pendant la même période quinquennale.

58 % des crédits qui étaient inscrits pour cela ;

5 % de ses dépenses de personnel

et 2 % de total de ses dépenses.

Autant dire que dans l'un et l'autre cas, on abandonnait sans entretien, le patrimoine de la commune.

Nos communes peuvent faire un grand bien public.

Leur gestion peut être d'une efficacité à nulle autre pareille.

Un effort soutenu, pourrait donner à nos bourgs un aspect plus attrayant, développer le bien-être des paysans et faciliter leurs travaux.

C'est une tâche attachante dans laquelle un maire et ses collaborateurs peuvent puiser de légitimes sujets de satisfaction et de fierté.

Je voudrais que ces paroles, franchissant les murs de cet hôtel, portent aux communes et à leur élus, l'assurance de mon concours, avec l'expression de ma volonté de travailler avec eux dans le sens de l'intérêt général et d'une féconde et saine administration municipale.

Aujourd'hui, plus que jamais, les communes de la colonie sont à l'aise, puisque leur principale ressource — qui ne leur crée aucun souci de recouvrement, le Service local en ayant la charge — l'octroi de mer, est en plus value de 303,167 fr. sur les prévisions budgétaires et en légère avance sur les réalisations de la période correspondante de 1936.

Les municipalités sont donc armées pour travailler.

Certaines cependant se réclament sans cesse de l'intervention du Gouvernement.

Ses bons offices leur sont prêtés bien volontiers, quoiqu'il y ait quelque paradoxe à constater qu'on y fait appel là où la loi n'y incite pas, tandis que dans le même temps, on cherche à échapper à l'action tutélaire fixée par les textes.

Nul plus que moi, n'est partisan de voir les communes jouir de l'autonomie que la loi leur a conférée, mais il serait incompréhensible que par un silence coupable, ne soient pas retenues certaines actions que la loi de 1884 elle-même, n'autoriserait pas.

Par contre, je me suis rendu compte des difficultés que les communes rencontrent à faire préparer ou conduire leurs travaux.

Les élus ne sont pas nécessairement techniciens.

La bonne volonté et la recherche du bien public, ne peuvent suppléer à la technique.

Or les travaux du Service local réclament, ici, comme partout ailleurs, un constant contrôle afin que leur exécution soit aussi parfaite que possible.

De ce fait, il n'est pas toujours loisible à l'Administration d'envoyer à point nommé, dans les communes, un ou plusieurs de ses agents à titre voyer.

Il est d'autant plus souvent difficile de le faire, que les demandes se produisent généralement ensemble et qu'on les déclare toutes urgentes.

J'ai préconisé auprès de plusieurs chefs d'édilité, l'entente intercommunale, afin que leurs municipalités disposent à frais communs, ou d'un technicien qui soit propre à leur groupement, ou qu'ils fassent appel en « consultation » à un technicien privé de leur choix.

C'est là une faculté qui leur est ouverte par les textes organiques.

Que les communes n'en usent-elles pas !

Elles y gagneraient à se faire servir à leur guise.

Le Service local ne verrait plus déranger la marche ou le contrôle de ses travaux.

Le rôle de surveillance que les textes donnent au Gouvernement sur les projets de travaux communaux et sur leur exécution, n'en serait nullement affecté. J'estime au contraire qu'il serait facilité.

Un des aspects, non des moins curieux de la situation financière des communes, était l'état d'endettement dans lequel elles se tenaient envers le Service local.

Par des cessions, par des avances du Service local, certaines d'entre elles étaient parvenues à se constituer un véritable arriéré — quasi-bancaire — sur les fonds du budget local.

C'était un moyen aussi commode qu'irrégulier, d'accroître le volume des dépenses en laissant aux exercices suivants un important dossier de restes à payer.

Au début de 1936, maintes communes étaient fort engagées. Une grande confusion en résultait pour leurs finances comme pour celles de la colonie.

L'apurement de cette situation a été entrepris.

La situation des communes, à l'exception de 2, est à ce sujet, complètement à jour.

Prochainement, la position de ces 2 municipalités sera également régularisée.

Les maires actuels ont été ainsi appelés à faire supporter à la gestion présente et sans qu'il en résulte une œuvre apparente au regard de leurs administrés, des dépenses qui incombait à des exercices antérieurs.

Je devais mentionner avec quelle bonne volonté ils se sont prêtés à cette mise en ordre. Le Gouvernement, notamment en ses services financiers, devaient leur en savoir gré.

Travaux publics

L'exposé des motifs du projet de budget précise que cette année comme l'année dernière ma préoccupation a été de consacrer le maximum de nos ressources disponibles aux travaux publics.

Le Service local ne veut pas tomber dans les errements qui viennent d'être signalés au sujet de certaines communes.

Les crédits ne sont pas considérables, c'est une raison de plus pour les utiliser à fonds.

En 1937, sur les ressources du budget local, outre les travaux d'entretien courant aux bâtiments civils, l'abri des gardiens du phare de l'Enfant-Perdu a dû être reconstruit avant la mauvaise saison.

Réclamée depuis plus de dix ans, la javellisation a été installée et mise en service.

Nos routes dans l'Île-de-Cayenne ont été réparées dans la mesure de nos moyens.

Un revêtement neuf a été posé sur 4,000 mètres carrés.

Sur la route coloniale n° 1, le pont Karouabo a été remis en état et renforcé, l'appontement de Guatémala réparé ; des empièremments ont fait disparaître les frayées ; la digue Yiyi a été réparée.

Sur les ressources extraordinaires provenant du prélèvement général, sont en cours d'exécution des travaux de rechargement et de revêtement à l'émulsion rue Richelieu, rue de la Liberté, Avenue d'Estrées, route de Montabo ; le pont de Macouria a été consolidé ainsi que des ouvrages secondaires sur les routes du Tour de l'Île.

Enfin sur les fonds dits de « chômage » sont édifiés les deux bâtiments érigés au Collège qui contiendront l'un, trois salles de classe et deux laboratoires, l'autre l'atelier et la salle de dessin.

Sont en cours de rechargement et de revêtement à l'émulsion, deux kilomètres de la route de Baduel, deux kilomètres de la route de Matoury.

Une étude pour l'amélioration de l'adduction d'eau de la ville de Cayenne est en cours, confiée à la Société de Pont-à-Mousson.

Sur les ressources d'emprunt, un enrochement de protection de la jetée pleine a été établi en utilisant 700 mc de roche.

Toutes les parties immergeantes de l'appontement ont été grattées et peintes, ce qui n'avait été fait au temps de la construction;

Deux coffres d'amarrage ont été acquis et posés;

Six ducs d'albe sont en construction, ce qui permet l'accostage du « Duc d'Aumale » et des cargos, et leur amarrage indépendant de l'appontement;

L'adduction d'eau a été conduite jusqu'à l'extrémité de l'appontement;

L'embouchure du Canal Laussat a été rectifiée et nettoyée;

Cinq vannes sont commandées pour rendre plus rapide l'assèchement de la banlieue sud où s'accroît le nombre des occupations par des familles ouvrières.

Les travaux d'aménagement de l'Hôpital et de l'Hospice civil sont menés rapidement. Ils étaient réclamés en vain depuis 40 ans. La « fusion » l'était depuis 1930; une salle de chirurgie aseptique est construite; elle sera équipée de neuf. On la réclamait depuis plusieurs années.

Une installation de radiographie est prévue.

Je ne veux pas indiquer depuis combien de temps on proclamait sa nécessité.

Une maternité s'édifie.

Trois dispensaires sont en construction dans les communes. J'ai lu qu'en 1927 ils étaient déjà demandés.

A l'Hospice, l'école des petits hanséniens est ouverte. Le corps et l'esprit y sont également bien traités.

La section des contagieux chroniques se reconstruit. Il y a longtemps qu'on disait l'indignité de la condition qui était faite à ces infortunés.

Le quartier des asilés est réparé et agrandi de deux bâtiments neufs. On le désirait depuis longtemps.

L'amélioration des services généraux et de leurs dépendances est prévu.

Cette énumération limitée aux points essentiels suffit.

Vous permettrez qu'on l'enregistre avec satisfaction.

Pour la première fois en Guyane, on voit dans des constructions de quelque importance substituer les procédés modernes — béton et ciment armés en particulier — aux techniques anciennes, aux matériaux périmés.

Je souhaite que ce soit l'origine de la modernisation de nos édifices et par suite, de nos cités.

Le plan de campagne qui vous est soumis prévoit pour les routes et rues :

Sur ressources ordinaires.....	290,000 00
— extraordinaires.....	50,109 00
	<hr/>
au total.....	304,109 00

C'est infime puisqu'il s'agit d'entretenir 300 kilomètres de routes coloniales et quelques autres de routes secondaires, d'autant qu'une fraction, — 90,000 francs — doit aller à l'entretien courant des rues et places de Cayenne, classées dans le réseau colonial.

L'insuffisance de ces moyens d'entretien est manifeste.

C'est pourquoi je propose de les compléter par affectation de la totalité du produit des taxes ou des remaniement de taxes dont l'adoption vous est proposée d'autre part.

Ce produit, cela va sans dire, n'a pas été incorporé au budget puisque le principe des projets n'est pas encore admis par les autorités qui ont qualité pour le faire : votre Assemblée, le Conseil d'Etat pour les créations et le Président de la République pour l'ensemble.

Mais un projet de plan de campagne complémentaire relatif à l'emploi de ces recettes est en préparation. Il vous sera soumis en fin de cette session, lorsque selon vos délibérations, le montant des ressources à attendre des dits impôts pourra être chiffré.

En ce faisant, j'ai voulu atteindre le double but de porter au maximum de nos moyens présents l'effort de réparation des routes et d'accroître la masse d'une nature d'ouvrages qui procure du travail au plus grand nombre des ouvriers.

Les chiffres, l'esprit de continuité avec lequel le Conseil général et le Gouvernement ont doté les travaux routiers prouvent leur volonté commune d'accomplir les plus grands efforts pour remédier à l'état de nos voies terrestres.

Je n'ignore pas leur condition peu satisfaisante.

Mais s'il est aisé de s'en plaindre, il est vain de la faire sans accomplir le sacrifice financier et l'action méthodique et persévérante qui s'imposent.

Nos routes, il faut le dire, que ce soient celles de l'île de Cayenne ou la route coloniale n° 1, ont été construites pour un trafic que l'on concevait en 1911 ou 1913.

Le poids, la vitesse, la charge des véhicules ont changé depuis lors.

En outre, les tracés de nos routes, traversent les « terres basses » souvent noyées; parfois même la chaussée est inondée.

Il est clair que la circulation des eaux a été dès le début insuffisamment étudiée et aménagée.

Ces vices de conception, ce ne sont pas des réparations de détail faites avec nos crédits d'entretien annuels qui peuvent les faire disparaître; ce sera le résultat d'une réfection d'ensemble.

Il n'est point question de changer la direction générale de nos tracés.

Pour peu parfaits qu'ils soient ils constituent un patrimoine de valeur qui ne peut être délaissé, les populations que ces voies desservent ne doivent pas craindre que la route près de laquelle elles se sont localisées, s'éloigne des agglomérations et des habitations.

Mais rien ne saurait être fait par le régime des « petits paquets de crédit ».

Cette réfection devrait s'effectuer suivant un programme et une méthode, arrêtés une fois pour toutes, sur un crédit accordé également en une fois et dont nulle fraction ne pourrait être affectée à un autre usage.

J'estime que ce doit être la part essentielle du prochain emprunt à contracter, soit auprès du « Fonds colonial » lorsqu'il sera créé, soit par appel au crédit public, selon les modalités précédemment en usage.

Un programme des œuvres essentielles à exécuter sur des ressources extraordinaires devra être établi pour être soumis au pouvoir métropolitain.

Communications.

L'interpénétration des intérêts intellectuels et matériels des peuples donne désormais une importance capitale aux liens entre nations, et pour les colonies, à ceux qui les unissent à leur métropole.

La Guyane semblait déshéritée avec son paquebot mensuel.

Il paraît que le progrès voulait lui faire payer une dure rançon. Le paquebot qui lui a été attribué au début de cette année se révéla de caractéristiques supérieures à celles qu'autorise l'escale à Saint-Laurent-du-Maroni.

Durant l'année entière, le second port de la colonie fut privé du trafic direct de paquebot.

Par ailleurs, celui-ci, hésita pendant longtemps, à venir au quai de Cayenne, imposant aux voyageurs et aux marchandises les inconvénients, les charges du débarquement en rivière et d'un transbordement.

La deuxième de ces questions a été résolue.

Le paquebot vient à quai, les aménagements en cours d'achèvement rendront cette opération aisée et sans être dommageable pour l'ouvrage.

Pour l'escale de Saint-Laurent, la solution la plus favorable que j'avais préconisée dès l'abord, vient d'être arrêtée grâce à l'action du Député de la colonie.

Un navire annexe, basé sur Cayenne, assurera la liaison avec St-Laurent à l'époque du courrier mensuel. Puis, entre deux voyages du paquebot-poste, il accomplira, je l'espère, un voyage côtier jusqu'à Trinidad, pour coïncider avec le passage dans ce port des longs courriers de la ligne Le Havre-Colon.

La colonie aurait ainsi deux relations mensuelles pour voyageurs et poste, dont une via Trinidad, serait particulièrement rapide.

Nos relations postales en seront sérieusement accrues et améliorées.

Au départ de Cayenne, la poste emprunte aussi les navires « bananiers. »

L'an dernier, sur l'initiative du Gouvernement local, les dispositions nécessaires avaient été prises en France pour que la poste soit confiée à ces navires qui, venant en droiture, peuvent livrer le courrier en 13 à 17 jours, et cela, le plus souvent dans l'intervalle des paquebots postaux.

La reprise de ce service spécial, suspendu pendant un temps, venait d'avoir lieu, lorsque par un contre-temps, le premier navire a été détourné de notre destination à la demande des planteurs de la Guyane.

Cet incident risque de déterminer la renonciation à un mode d'acheminement direct et rapide du courrier, et même de certaines marchandises par ces navires spéciaux, alors que pour celles-ci cette pratique n'avait été admise qu'à la suite de nos plus vives instances.

Dans le même temps, les services locaux se sont ingéniés à faciliter l'accélération des transports aériens postaux et à en réduire les tarifs.

La voie française Natal-Dakar dont nous usions dans le passé de façon plus ou moins régulière, a été ouverte au trafic dans les deux sens.

Désormais, une lettre met 4 jours 1/2 pour parvenir de Cayenne en Europe, comme d'Europe en Guyane.

Simultanément, la surtaxe qui était de près de 20 francs les 5 grammes, a été abaissée à 10 francs 50.

Ces heureux résultats sont dus à la persévérance de notre service des P. T. T. à ouvrir, puis à rendre moins onéreuse une ligne, qui, en raison de nos bonnes relations avec la Compagnie américaine, peut compter parmi les grands itinéraires français du monde. J'ajoute qu'une entente récente entre les Compagnies « Pan-Air » et « Air-France, » permettra d'accélérer le service de transit à Natal.

Rappelons-nous que la Guyane a été la première des terres françaises d'Amérique à s'ouvrir au trafic postal aérien et à le favoriser.

Elle est heureuse que les efforts persuasifs qu'elle a appliqués à l'amélioration de cette ligne soient tels que la voie de l'Atlantique-Sud est devenue la plus rapide que puissent emprunter d'un bout de l'année à l'autre, les correspondances à destination de l'Europe, originaires de tous les pays situés au sud de St-Juan de Porto-Rico, cette République y compris.

Le tableau suivant montre le mouvement de notre trafic postal aérien et la faveur grandissante que le public accorde à la nouvelle voie.

**Poids brut des correspondances-avion
expédiées en 1937:**

	Voie Nord:	Voie Sud:
Janvier	6 ^k 500	0 ^k 400
Février	5 100	0 600
Mars	5 100	0 400
Avril	5 600	0 700
Mai	5 200	0 900
Juin	4 500	0 900
Juillet	5 800	0 900
Août	4 900	1 100
Septembre	3 400	1 500
Octobre	4 500	2 500
Novembre	7 776	2 909

Une convention est encore en négociation avec la Pan-American Airways qui a pour objet d'assurer à la colonie et à cette compagnie les avantages communs ou réciproques destinés à assurer la stabilité de leurs relations.

Rien ne sera épargné pour rendre plus rapide et moins onéreuse une liaison que le Gouvernement local a toujours jugé d'intérêt capital pour la Colonie et dont l'amendement devait, à juste titre, compenser les avantages que cette dernière accorde.

Le budget qui vous est soumis comporte les crédits nécessaires à la transformation de nos trois stations de radiotélégraphie locales à ondes amorties en stations à ondes courtes pour satisfaire, avant 1940, aux obligations souscrites à la Conférence internationale de Washington.

La question de nos relations radioélectriques par la grande station sera l'objet d'un examen très prochain, puisque la convention liant la Compagnie exploitante à la colonie vient à terme en 1940.

Enfin, vous êtes saisi d'un projet de délibération instituant des taxes sur les installations privées de radiotélécommunication.

Instruction Publique

Toutes les branches d'enseignements : primaires, cours normal, E.P.S., secondaire, enregistrent cette année un sensible accroissement d'effectif.

Pour l'enseignement primaire supérieur et son annexe, l'enseignement professionnel, la rentrée de 42 élèves, a dépassé toutes les prévisions.

Sans doute, comme il est de règle pour les institutions à leur début, quelques défections seront-elles à enregistrer, mais je veux dire combien est de bon augure l'élan qui se manifeste envers cette création qui a tant tardé.

Je dis « création » à dessein, bien que je n'ignore pas les efforts du passé.

Je sais qu'une section professionnelle avait connu un certain renom. Mais ce n'est pas porter atteinte au mérite de devanciers anciens ou moins éloignés, que de constater que jamais la constitution de la section professionnelle n'a été menée à son développement complet, tel qu'on le voit aujourd'hui.

Je suis heureux que cette institution, dont l'utilité nous a valu dans le passé, de si nombreux et intéressants rapports, soit désormais réalisée.

Je vous demande d'en reporter tout le mérite sur ceux qui en ont jeté les bases et qui se sont attachés, avec une persévérante ténacité, à mener le projet à son complet épanouissement : les élus du pays, lointain et présents, au comité de l'enseignement professionnel, au Chef du service et à ses collaborateurs spécialisés.

Je voudrais que les enfants qui se saisiront là de « leur arme pour la vie » aient une pensée de gratitude pour ces artisans de leur force.

Depuis quelques années, une désaffection se remarquait envers la section normale chargée de la préparation des maîtres de notre enseignement primaire.

Il fallait remédier à cette situation en donnant à cette section l'importance que lui confère le rôle que nos instituteurs et institutrices doivent remplir.

Un professeur de cette spécialité est arrivé.

Il trouvera dans le travail de ceux qui l'ont précédé et dans les excellentes dispositions de la jeunesse qui se destine à servir l'École publique, les éléments de grand progrès que nous désirons tous.

Mais s'il convient de doter notre enseignement de maîtres de valeur chaque jour plus grande, il faut également que les installations répondent au minimum de confort. Tel n'est pas le cas de certains de nos immeubles scolaires.

Aussi, aurez-vous dans le programme d'ouvrages sur fonds spéciaux à élaborer, à envisager la possibilité de transformer en établissements définitifs, celles de nos écoles que leur état condamne : parmi elles, je cite celles du chef-lieu et celle de Mana.

Santé et assistance publique

L'an dernier, je me suis longuement étendu sur les transformations à faire subir à l'organisation technique et administrative de nos établissements d'assistance publique.

Cette évolution s'est accomplie sans heurts, dans l'harmonie que suppose le concours de ceux — médecins et administrateurs — qui n'ont en vue que le soulagement de la misère.

Je suis heureux d'adresser à notre corps médical entier de très sincères remerciements.

La gratitude de ceux qu'ils soulagent ne s'exprime pas en paroles. C'est en des gestes touchants de la reconnaissance des infortunés, que nos médecins trouvent la récompense, qu'ils estiment la plus haute, de leur bonté servie par leur science.

Je ne parlerai pas des créations ou rénovations en voie d'achèvement :

Ouverture d'une maternité.

Aménagement de services médicaux et chirurgicaux.

Equipement à neuf d'une salle d'opération aseptique,

Transformation du quartier des Hanséniens,

Développement de l'école des petits incurables,

Modernisation et extension de l'asile des aliénés,

Ouverture d'un cabinet de radiographie.

Ce sont autant d'instruments de travail que nous remettons à nos praticiens.

Ceux qui sont chargés de l'assistance dans les communes, trouveront en trois d'entre elles, un dispensaire où seront soulagés nos habitants des bourgs et des campagnes.

Les résultats obtenus par ce Service d'assistance mobile, deux chiffres en expriment l'importance.

En 1936 (pour l'année entière), il a été donné 5.200 consultations; pour les 10 premiers mois de 1937, il y en eût 14.534, soit près du triple.

Point n'est besoin de discours.

Il n'en faut pas, non plus, aux élèves de l'école Hansénienne pour exprimer leur fierté et leurs espoirs.

Alors que dès leur âge le plus tendre, les petits malades se croyaient voués à trainer une vie de misère, ils ont vu venir à eux les bienfaits de la science, du cœur et de l'esprit : le Médecin et le Maître.

Que l'un et l'autre ainsi que leurs auxiliaires soient loués pour les merveilleux résultats qu'ils obtiennent.

Enfin, l'Institut d'Hygiène et de Prophylaxie poursuit son travail dans le calme et la réserve propices à la discrétion que souhaitent ceux qui ont recours à lui.

J'ai eu plaisir à donner un statut aux auxiliaires de cet établissement.

Le tableau qui enregistre le nombre des examens de laboratoires, des vaccinations, des malades traités pour les quatre fléaux sociaux : paludisme, syphilis, tuberculose et lèpre — contre lesquels l'Institut d'Hygiène dirige spécialement ses armes, montre les progrès constants qui s'accomplissent.

Je suis heureux de noter ceux qui sont dus à la science et au dévouement du Directeur de cet établissement, depuis sa prise de service en juin dernier.

Cette activité se résume ainsi :

En 10 mois, il y eut :

5.813 consultants et

22.764 consultations (vaccinations non comprises.)

N'oublions pas que l'œuvre d'assistance médicale est avant tout une œuvre de prophylaxie.

Nous ne ferons rien de durable si notre action se borne à guérir les malades.

Le but essentiel est d'éteindre les foyers de maladies endémiques et libérer l'individu de la virulence de ces maladies par une hygiène et une alimentation appropriées.

Ainsi : amorcée l'œuvre doit se poursuivre en dotant largement Hopital, Hospice, Institut, Dispensaires, des médicaments indispensables à l'expansion de leur action.

Dans le programme « des travaux spéciaux » dont j'ai parlé plus haut, vous estimerez certainement nécessaire d'introduire la construction d'un Institut d'Hygiène et de Prophylaxie offrant les aménagements modernes indispensables à l'action de ce centre de lutte et de prévention.

La campagne antipaludique dont je vous ai entretenu l'année dernière, est entamée.

Après la consécration officielle de la valeur curative et préventive des produits nouveaux auxquels j'avais fait allusion, les médicaments ont été acquis.

L'action menée contre certains « ilots » de la maladie a confirmé les résultats obtenus ailleurs.

Sa généralisation est moins question de crédits que d'éducation de la population.

Les médecins auront bientôt à mettre au point conjointement avec les chefs qualifiés du Service de l'Instruction Publique et les représentants des familles des élèves, les modalités de l'administration régulière de ces médicaments aux enfants des écoles.

Cette action, cela va sans dire, débutera par les agglomérations où le paludisme s'avère plus virulent.

Enfin, je tiens à faire ressortir que dès le début de 1938, vont être repris les cours pour la formation des sages-femmes.

*
* *

Je m'excuse, Messieurs les Conseillers généraux, d'avoir retenu si longtemps votre attention.

Je n'ai pas la prétention de vous avoir présenté toutes les questions qui ont été traitées au cours de l'année qui s'écoule, qui ont reçu une solution ou qui sont en voie d'être résolues.

Ce n'était non plus ni le temps, ni le lieu de tomber dans la facilité de dresser dans l'imprécision trop fréquemment rencontrée un plan — un de plus — qui aurait pu être d'autant plus large et hardi, qu'il aurait laissé dans l'ombre les moyens de sa réalisation, principalement ceux de son financement, dont le choix et la formation ne nous incombent que pour une faible part.

Il a paru mieux répondre aux besoins de la colonie et aux moyens dont nous sommes assurés, de borner mes paroles à ce qui peut être réellement accompli ou mis sur pied, tandis que les études d'un avenir moins immédiat s'effectueraient.

Le programme tracé se réalisera avec la même persévérance que celui qui s'exécute présentement.

Institution de l'inspection du travail.

Première immigration.

Recherche des moyens propres à déterminer une prospection aurifère systématique.

- Développement de nos cultures bananières.
- Placement de nos bois tendres.
- Réouverture du marché américain à notre essence de bois de rose.
- Introduction de variétés de canne à sucre à plus grand rendement.
- Réparation du réseau routier dans la mesure des moyens financiers.
- Amélioration du service de débarquement et d'embarquement des voyageurs et marchandises.
- Mise au point de l'enseignement primaire supérieur, de la section normale et de la section professionnelle.
- Mise en fonctionnement des dispensaires des communes et de nos établissements hospitaliers transformés.
- Enfin, élaboration d'un programme de travaux de longue durée à exécuter sur plusieurs années.

Si tout est réalisé, j'ai le sentiment que les serviteurs du pays n'auront pas démerité.

*
* *

Messieurs les Conseillers généraux,

Depuis l'an dernier, le sort de la Guyane a retenu, avec la passion de l'œuvre à accomplir, toute votre attention et toute votre activité d'autant plus nécessaires qu'au lendemain du Tricentenaire, il fallait montrer l'énergie dont ce pays était capable, pour légitimer les appuis qu'il avait demandés.

Le programme que nous nous étions tracé a été appliqué sans bruit, mais avec persévérance.

La volonté d'aboutir a triomphé.

Des visiteurs français et étrangers qui ont traversé le pays, en ont emporté une impression nette d'un effort considérable et efficace, d'un labeur qui, en dépit des fortes difficultés, veut être productif et inscrire une page nouvelle — trop longtemps attendue — au livre de l'histoire coloniale de la France.

Notre sort matériel ne peut se dérouler sans que les fluctuations du monde qui agitent notre Mère-Patrie, aient ici une répercussion sensible.

Nos loix, nos ressources, nos marchés, sont étroitement solidaires — plus encore en raison de l'aide financière qu'elle nous procure — de ceux de la métropole.

Nos œuvres en dépendent.

Dans des conditions nouvelles d'existence mondiale, économiques, politiques et financières, nous nous sommes efforcés de conduire avec autant de prudence que de résolution ce beau pays qui est appelé, *qu'on le croie ou non*, à devenir un chaînon de la vigueur française autour du monde.

L'événement peut parfois contrarier nos désirs, différer l'accomplissement de nos desseins ; son opposition n'est pas pour nous abattre.

Alors que beaucoup de faits et d'idées auront été, dans la tourmente du passé, suivies d'amères désillusions, *la Guyane, elle, puisqu'elle le veut par vous et par moi*, donnera plus qu'elle *n'aura promis*.

Dans un monde — et surtout sur un continent — surpeuplé, suréquipé, la Guyane qui apparaît, au fur et à mesure que nous la connaissons mieux, plus riche et plus habitable, se présente comme une terre nouvelle à peupler et à équiper pour son plus grand bien, comme pour la gloire de la Mère-Patrie.

Messieurs les Conseillers généraux, je déclare ouverte votre session ordinaire de 1937.

Vive la Guyane !

Vive la France !

Vive la République !



